



Guide de l'ingénierie publique territoriale de la Somme

pour les collectivités

Urbanisme / Aménagement

***Nature / Environnement
Eau / milieux aquatiques***

Culture / Patrimoine

***Économie, Agriculture /
Tourisme***



***Cohésion sociale /
Logement***

***Transport, Mobilités
/ Numérique***

***Sécurité / Santé
publique***

Énergies / Déchets



ÉDITO



À l'attention des élus locaux, des directeurs, secrétaires de mairie et agents mobilisés au service des communes et intercommunalités,

Au quotidien, vos collectivités jouent un rôle essentiel de proximité auprès des habitants. Vous êtes les premiers artisans du dynamisme et de l'attractivité de nos territoires. Par votre engagement quotidien, vous portez des projets essentiels pour la vie de nos concitoyens, vous accompagnez les transitions en cours et vous contribuez à renforcer la cohésion territoriale dans chacune de vos communes et intercommunalités.

Face à des enjeux toujours plus nombreux et à des projets souvent complexes à conduire, l'ingénierie technique, administrative, financière constitue un préalable indispensable à leur réussite. Pourtant, la diversité des dispositifs et des acteurs peut parfois rendre l'offre d'accompagnement difficile à identifier et à mobiliser.

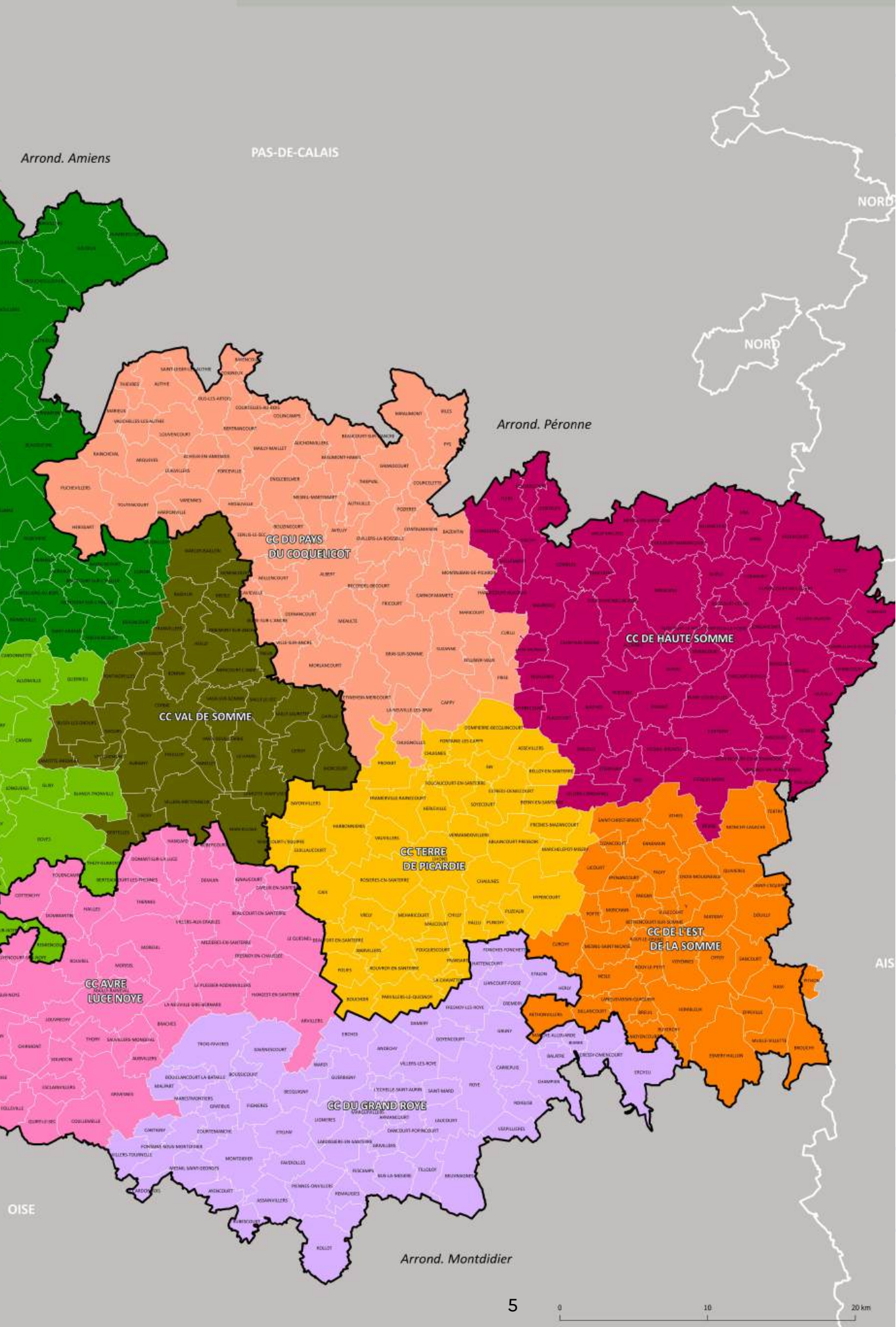
C'est pourquoi l'État et le Conseil départemental de la Somme ont souhaité unir leurs efforts afin de proposer un guide de l'ingénierie commun. Cette démarche traduit une volonté partagée : être à votre côté, construire avec vous une relation fondée sur la proximité, la lisibilité, l'écoute et l'accessibilité. Ce guide pratique a pour ambition de simplifier et de clarifier l'offre d'accompagnement disponible. Il vise à apporter davantage de visibilité et de lisibilité sur l'ensemble des dispositifs mobilisables ainsi que sur les structures partenaires susceptibles de vous accompagner.

Nous formons le vœu que cet outil contribue pleinement à faciliter vos démarches, sécurise vos initiatives et contribue à faire émerger, partout dans la Somme, des projets au plus près des besoins des habitants. C'est ensemble, dans cette relation de confiance et de proximité, que nous pourrons accompagner efficacement le développement de nos territoires.

Rollon MOUCHEL-BLAISOT
Préfet de la Somme

Christelle HIVER
Présidente du Conseil Départemental

EPCI à FP et arrondissements de la Somme en 2025



SOMMAIRE

- 03 Éditorial
- 04 Carte du département
- 08 L'ingénierie publique, c'est quoi ?
- 09 Quelques définitions avant de se lancer
- 10 Comment saisir les partenaires de l'ingénierie publique locale ?
- 11 Définir ses besoins avant de se lancer
- 12 Les principales étapes d'un projet
- 13 Quels sont les domaines d'intervention ?
- 14 Index

17 URBANISME / AMÉNAGEMENT

29 NATURE / ENVIRONNEMENT
EAU / MILIEUX AQUATIQUES

45 CULTURE / PATRIMOINE

53 ÉCONOMIE / AGRICULTURE / TOURISME

62 COHÉSION SOCIALE / LOGEMENT

70 TRANSPORT / MOBILITÉS / NUMÉRIQUE

79 SÉCURITÉ / SANTÉ PUBLIQUE

88 ÉNERGIES / DÉCHETS

93 Financements

95 Autres accompagnements

97 Valorisation des projets

100 Annuaire

L'INGÉNIERIE PUBLIQUE

C'EST QUOI ?

L'ingénierie publique territoriale recouvre l'ensemble des moyens et savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités territoriales et les acteurs locaux pour conduire le développement ou l'aménagement des territoires. Vous retrouverez la liste des domaines d'intervention des partenaires de ce guide sur les pages suivantes.

L'ingénierie publique consiste dans l'élaboration concrète d'un projet (en réponse à un besoin exprimé) et peut prendre différentes formes :

- Conseils et expertise réglementaire (aide dans un domaine spécifique au vu de connaissances approfondies du sujet) ;
- Prestation technique en direct ou par un bureau d'études spécialisé (assistance à maîtrise d'ouvrage éventuelle, conception du projet, etc...).



Les principaux financeurs des projets sont aussi présentés pages 93 à 96.

QUELQUES DÉFINITIONS AVANT DE SE LANCER

QUI FAIT QUOI ?

LE MAÎTRE D'OUVRAGE (MOA) :

C'est le porteur de projet.

Le maître d'ouvrage est la personne morale, responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre. Le maître d'ouvrage, par exemple une collectivité, est celui qui va initier un projet, prendre la décision de faire réaliser un programme de travaux, qui va fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)* :

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est le prestataire de service, le conseil du maître d'ouvrage. L'assistance à maîtrise d'ouvrage dispose d'une vue globale sur un projet et conseille ses interlocuteurs sur les aspects juridiques, d'urbanisme, techniques, budgétaires ou administratifs. Il se doit de garantir la bonne réalisation des solutions choisies pour la mise en œuvre d'un projet mais le décideur reste le maître d'ouvrage.

**Assistance facultative*

LE MAÎTRE D'ŒUVRE (MOE) :

Le maître d'œuvre est le responsable de la conception de l'ouvrage et doit superviser sa réalisation par les entreprises jusqu'à la réception.

C'est la personne chargée par le maître d'ouvrage de concevoir l'objet à construire ou à rénover selon le programme fourni par le maître d'ouvrage.

COMMENT SAISIR LES PARTENAIRES DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE LOCALE ?

Pour répondre plus facilement à vos attentes, ce guide est structuré en 8 grandes thématiques :

- Urbanisme / Aménagement
- Nature / Environnement / Eau / Milieux aquatiques
- Culture / Patrimoine
- Économie / Agriculture / Tourisme
- Cohésion sociale / Logement
- Transport / Mobilités / Numérique
- Sécurité / Santé publique
- Énergies / Déchets



Vous pouvez saisir directement les partenaires de l'ingénierie publique présentés dans le guide en utilisant les contacts indiqués dans l'annuaire en fin de guide.

Vous pouvez également faire le choix de saisir les services de l'État et / ou le Conseil départemental de la Somme en utilisant les adresses indiquées ci-dessous :



GUICHET UNIQUE DE L'ANCT DANS LA SOMME :

Pour être accompagné par l'ANCT, vous pouvez adresser votre demande à l'adresse électronique suivante :

ingenierie@somme.gouv.fr



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME :

Pour être accompagné par le Conseil départemental, vous pouvez adresser votre demande à l'adresse électronique suivante :

contact@somme.fr
Tél : 03 22 71 80 80

QUELQUES QUESTIONS POUR DÉFINIR SES BESOINS



Vous avez un projet ? Vous souhaitez être accompagné ?

- Vous souhaitez être conseillé, orienté (dans la définition et la clarification de son périmètre, la recherche d'ingénierie, les possibilités de financement...), voici au préalable les questions que vous devez vous poser :

QUEL EST L'INTITULÉ DE CE PROJET ?

- Présentez ce projet en quelques lignes (historique, nature, localisation, périmètre/surfaces).
- Quelles thématiques sont concernées : Urbanisme / Aménagement, Nature / Environnement / Eau / Milieux aquatiques, Culture / Patrimoine, Économie / Agriculture / Tourisme, Cohésion sociale / Logement, Transport / Mobilités / Numérique, Sécurité/ Santé publique, Énergies / Déchets.
- Votre collectivité fait-elle partie d'un programme / d'un dispositif, si oui lequel ?
- Quelle est la maturité du projet (avancement des démarches réalisées) ?
- Avez-vous déjà rencontré la Direction départementale des territoires et de la mer ou des partenaires/opérateurs ? Si oui, lesquels et quand ?

FINANCEMENTS :

- Avez-vous expertisé votre capacité à financer ce projet (subventions, financement du reste à charge...) ?
- Avez-vous déjà rencontré le Conseiller aux Décideurs locaux de votre secteur (faisabilité financière) ?
- Avez-vous rencontré le Sous-préfet de votre arrondissement ou le Conseiller départemental pour présenter votre projet ? Quand ?
- Quelles sont vos potentielles difficultés pour mener ce projet ? :

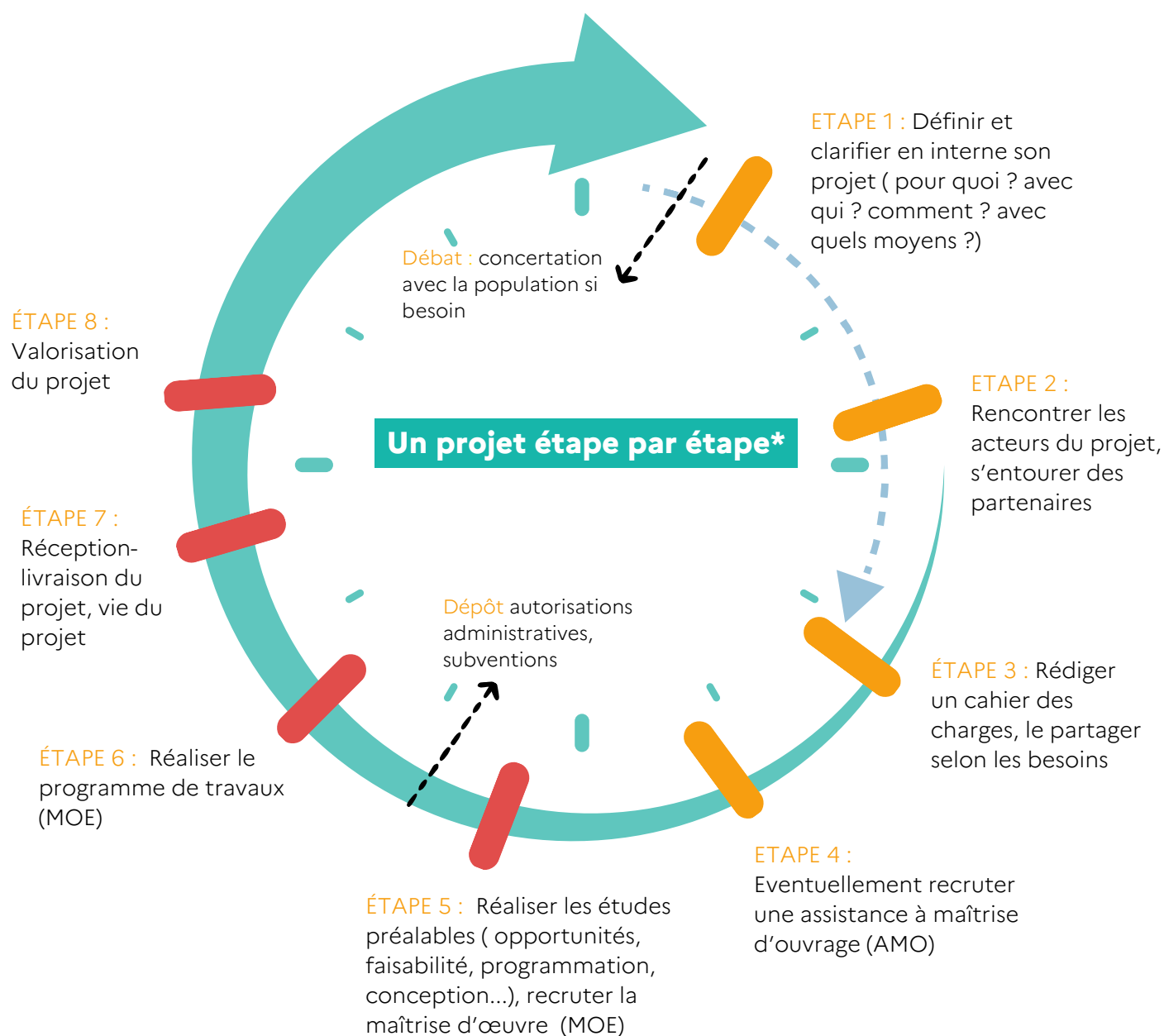
- De quels accompagnements avez-vous besoin ? :
 - Cadrage du projet/définition de la programmation**
 - Rédaction de cahier des charges, aides au recrutement (MOE, voire AMO)**
 - Appui à la recherche de financements**
 - Accompagnement au lancement d'Appel à Projet**
 - Autre :.....**

LES PRINCIPALES ÉTAPES D'UN PROJET

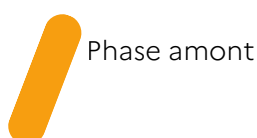
Pour concevoir un projet, il faut définir les objectifs, préciser les résultats attendus, identifier les acteurs, s'entourer des partenaires, établir un budget cohérent, programmer les étapes dans le temps.

Voici quelques étapes clés et actions pour avancer.

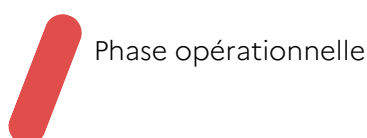
Les principales étapes d'un projet



- Certaines étapes ne sont pas obligatoires mais conseillées
- Étapes indicatives selon la nature du projet



Phase amont



Phase opérationnelle

QUELS SONT LES DOMAINES D'INTERVENTION DES STRUCTURES D'INGÉNIERIE LOCALES ?



p.16

Urbanisme / Aménagement



p.28

**Nature / Environnement /
Eau / Milieux aquatiques**



p.44

Culture / Patrimoine



p.51

Économie / Agriculture / Tourisme



p.60

**Cohésion sociale /
Logement**



p.68

Transports / Mobilités / Numérique



p.76

Sécurité / Santé publique



p.85

Énergies / Déchets

INDEX



Urbanisme / Aménagement

| | |
|---|------|
| ADUGA - Agence du développement et d'urbanisme du Grand Amiénois | p.21 |
| Agence de l'eau Artois-Picardie | p.22 |
| ARB - Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France | p.23 |
| CAUE 80 - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement | p.24 |
| CEREMA Hauts-de-France | p.25 |
| EPF - Établissement Public Foncier des Hauts-de-France | p.26 |
| SAFER Hauts-de-France | p.27 |
| SMBSGLP - Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard | p.28 |



Nature / Environnement / Eau / Milieux aquatiques

| | |
|---|---------|
| Agence de l'eau Artois-Picardie | p.37 |
| AMEVA | p.38-39 |
| ARB - Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France | p.40 |
| CAUE 80 - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement | p.41 |
| Chambre d'agriculture de la Somme | p.42 |
| CEREMA Hauts-de-France | p.43 |
| EPF - Établissement Public Foncier des Hauts-de-France | p.44 |



Culture / Patrimoine

| | |
|---|------|
| CAUE 80 - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement | p.50 |
| Fondation du Patrimoine | p.51 |



Économie / Agriculture / Tourisme

| | |
|--|------|
| CCI Amiens - Picardie - Hauts-de-France | p.57 |
| Chambre d'agriculture de la Somme | p.58 |
| EPF - Établissement Public Foncier des Hauts-de-France | p.59 |

SAFER Hauts-de-France p.60

Somme Tourisme p.61



Cohésion sociale / Logement

ADIL de la Somme - Agence départementale d'information sur le logement p.67

ANAH - Agence Nationale de l'Habitat p.68

Bailleurs Sociaux p.69



Transports / Mobilités / Numérique

ADEME - Agence de la transition écologique Hauts-de-France p.74

ADUGA - Agence du développement et d'urbanisme du Grand-Amiénois p.75

CEREMA Hauts-de-France p.76

Somme Numérique p.77



Sécurité / Santé publique

AQUANOVA p.84

CEREMA Hauts-de-France p.85

TE80 - Territoire d'Énergie Somme p.86

SDIS80 - Service Départemental d'Incendie et de Secours p.87



Énergies / Déchets

ADEME - Agence de la transition écologique Hauts-de-France p.90

Somme Énergies p.91

TE80 - Territoire d'Énergie Somme p.92

Urbanisme & Aménagement



Aménager le territoire pour le rendre attractif et durable en veillant à la sobriété foncière.



Les services de l'État à vos côtés :

Sur la thématique Urbanisme / aménagement, les services de l'État accompagnent les communes et leurs groupements, voici les services à mobiliser selon les sujets :

A LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME (DDTM) :

La DDTM est en charge de la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires.

LE SERVICE AMÉNAGEMENT ET PROSPECTIVE (SAP) :



- ✓ Instruit les autorisations d'urbanisme relevant de l'État, notamment dans les communes soumises au règlement national d'urbanisme (RNU) ;
- ✓ Assure le contrôle de légalité des autorisations d'occupation des sols et des documents de planification ;
- ✓ Accompagne le programme Petites Villes de Demain et les projets des collectivités via le guichet unique de l'ANCT ;
- ✓ Peut appuyer des projets d'aménagement grâce aux architectes et paysagistes conseils de l'État (ACE-PCE) ;
- ✓ Instruit les dossiers présentés devant la CDAC et la CDPENAF.

LE SERVICE HABITAT CONSTRUCTION (SHC) :



- ✓ Veille au respect des règles d'accessibilité ;
- ✓ Analyse les demandes d'autorisation de création, d'aménagement et de modification des établissements recevant du public (ERP) ;
- ✓ Instruit les demandes de dérogation concernant les ERP, la voirie et les logements ;
- ✓ Présente les dossiers en Sous-commission départementale d'accessibilité des personnes handicapées.

LES SERVICES TERRITORIAUX :



- ✓ Assurent le conseil au territoire, en proximité avec les élus des collectivités.
- ✓ Ils assurent le suivi des documents de planification territoriale, tels que les plans locaux d'urbanisme (PLU), les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) et les schémas de cohérence territoriale (SCOT).

A LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP) :

La DDFIP propose une large offre de services aux collectivités locales (mission de conseil thématique, mission de conseil personnalisé), à ce titre :

Les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) accompagnent localement les collectivités en analysant la faisabilité financière de leurs projets.

Enfin, le **Service Local des Domaines (SLD)** intervient pour l'évaluation des biens appartenant à l'État.



Le Conseil départemental de la Somme, à vos côtés :

L'APPUI AUX AMÉNAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS

Le Département, via la **Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires**, accompagne les communes et leurs groupements dans leurs projets d'aménagement et d'investissement. Il intervient sur les projets contribuant à l'amélioration du cadre de vie, à l'attractivité des centres-bourgs et au développement des territoires.

Cet accompagnement, qui peut inclure une aide financière, s'inscrit dans une approche globale prenant en compte plusieurs enjeux : logement, mobilité, aménagement des espaces publics, requalification de friches, rénovation de bâtiments ou encore accès aux services de proximité.

Le Département accompagne les collectivités à chaque étape du projet :

- ✓ Conseil méthodologique et définition des besoins ;
- ✓ Aide au recrutement des compétences nécessaires aux études et travaux ;
- ✓ Appui au montage du projet et du plan de financement ;
- ✓ Instruction et suivi des demandes d'aides financières.

L'AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL

L'aménagement foncier rural permet d'améliorer la structure parcellaire, de sécuriser les exploitations agricoles, de préserver les espaces et d'accompagner les projets de territoire.

Le Département accompagne les communes souhaitant engager une démarche d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) ou d'échanges et cessions d'immeubles ruraux (ECIR). Son accompagnement comprend :

- ✓ Des réunions d'information sur les enjeux agricoles, environnementaux et fonciers ;
- ✓ L'analyse du contexte communal et des problématiques locales (morcellement, enclavement, enjeux écologiques...);
- ✓ Un appui à la création de la commission d'aménagement foncier et à l'organisation des échanges avec exploitants et propriétaires ;
- ✓ Un accompagnement méthodologique pour l'analyse, le classement des terres et la définition du nouveau parcellaire.



Le Conseil départemental de la Somme vous soutient :



Réhabilitation du parvis de l'église de Fresneville.

13 août 2024, CD80 Boivin



Les partenaires Urbanisme & Aménagement





LEUR AMBITION

Faciliter la mise en cohérence de l'action publique en matière d'aménagement et l'émergence de réponses appropriées aux transitions auxquelles les territoires sont confrontés.

L'ADUGA PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



L'élaboration de projets de territoire communaux ou communautaires préalables à l'inscription dans la réalisation de documents de planification territoriale.



La préparation de consultation de bureaux d'études pour la réalisation de PLU ou PLUi et dans la conduite de certains travaux (rédaction de cahiers des charges, accompagnement dans l'analyse des offres, participation à l'élaboration du diagnostic).



Des réflexions d'aménagement à caractère stratégique (hiérarchisation des fonciers à enjeux).



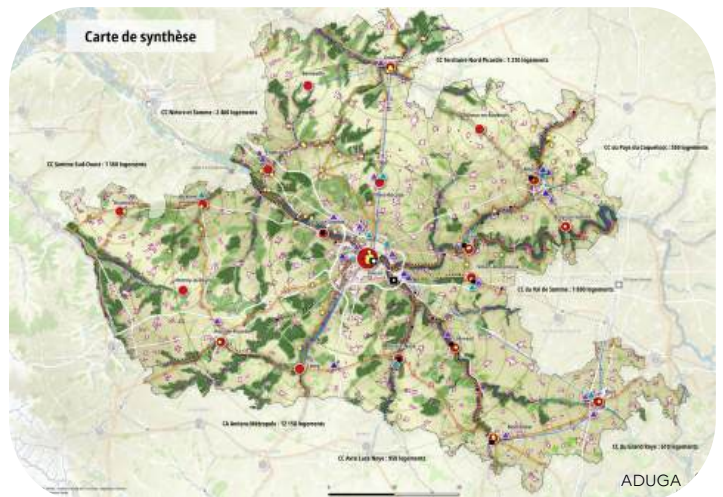
La conduite d'études urbaines, de réflexions de programmation (requalification de centre-villes ou de centre-bourgs, mutation de friches industrielles ou de délaissés fonciers...).

L'ADUGA LES A ACCOMPAGNÉS

Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

(8 EPCI, 466 communes)

Appui technique global dans le cadre de la révision du SCoT du Grand Amiénois.



QUELQUES CHIFFRES

12 PLUi approuvés ou en cours de finalisation sur le territoire du Grand amiénois.

1 observatoire des friches.

2 guides méthodologiques afin d'aider les collectivités à s'inscrire dans des démarches de renouvellement urbain.

CONTACT

Jérôme GRANGE, directeur général
j.grange@aduga.org

Agnès DESCAMPS, directrice d'études mobilités
a.descamps@aduga.org
03 22 22 31 65
www.aduga.org



LEUR AMBITION

Mettre en place au sein du tissu urbain une gestion intégrée des eaux pluviales et la désimperméabilisation, renaturation des espaces.

L'AGENCE DE L'EAU PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



Une gestion intégrée des eaux pluviales en milieu urbain.



Des travaux de renouvellement urbain permettant de déconnecter les eaux pluviales des réseaux (ouvrages enterrés).



La désimperméabilisation des sols, renaturation d'espaces urbains (dont Appel à projets « Cours d'eau et de nature, des écoles pour le climat »).



L'intégration des problématiques liées à l'eau dans les documents de planification (PLUi, ScoT).



L'entretien des espaces de nature dans les villes et villages (étude de définition de plan de gestion).

L'AGENCE DE L'EAU LES A ACCOMPAGNÉS

Abbeville

Travaux de restructuration, d'assainissement, de désimperméabilisation et de renaturation de la cour du lycée Boucher de Perthes.
(Projet primé « agissons pour l'eau » par l'Agence de l'Eau).



QUELQUES CHIFFRES

6 M€ : montant de l'enveloppe pour l'appel à projets « Cours d'eau et de nature, des écoles pour le climat » (subvention maximale de 70 % du montant finançable)

70 % de subvention sur les études du potentiel de déconnexion des eaux pluviales, de désimperméabilisation et de renaturation.

40 à 70 % de subvention pour les travaux (détails et éligibilités à voir avec l'Agence de l'Eau).

CONTACT

f.blin@eau-artois-picardie.fr
ou

s.uwe@eau-artois-picardie.fr

03.27.99.90.00

www.eau-artois-picardie.fr



LEUR AMBITION

Intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement, documents de planification afin de renforcer la résilience des territoires face aux transitions écologiques et climatiques.

L'ARB PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



L'intégration de la biodiversité dans un PLU(i), SCoT ou projet d'aménagement.



L'adaptation au changement climatique en favorisant les solutions fondées sur la nature.



La renaturation d'espaces publics ou la restauration de continuités écologiques ou la prise en compte des services écosystémiques.



La recherche de financements pour des projets d'adaptation, de désimperméabilisation, ou de restauration écologique.

L'ARB LES A ACCOMPAGNÉS

Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre :

Actualisation du schéma de Trame verte et bleue (dans le cadre de la reconnaissance Territoires Engagés pour la Nature), renforçant dans sa planification territoriale l'intégration des continuités écologiques et la prise en compte de la pollution lumineuse.



QUELQUES CHIFFRES

3 pôles d'expertise mobilisables
(Connaissance / Mobilisation / Sensibilisation).

13 partenaires institutionnels.

CONTACT

arb.hdf@enrx.fr

03.20.12.89.12

www.patrimoine-naturel-hauts-de-france.fr



LEUR AMBITION

Revitaliser les centralités et territoires ruraux en prenant appui sur la valorisation du cadre de vie à travers des projets architecturaux, urbanistiques ou paysagers.

LE CAUE PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La réflexion sur l'aménagement global de votre commune via l'organisation d'un atelier.



La réflexion sur un îlot en cœur de bourg et la formulation d'orientations d'aménagement (reconversion de friche ou aménagement paysager).



La contribution aux politiques communales en faveur d'un urbanisme vertueux (Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir...).



La participation à des jurys de concours de maîtrise d'œuvre.

LE CAUE LES A ACCOMPAGNÉS

Crouy-Saint-Pierre

(374 hab.)

Initiation d'une démarche de revitalisation lors d'un atelier participatif mêlant habitants et élus.



QUELQUES CHIFFRES

118 élus participants à des événements du CAUE (ateliers, conférences, formation et journées d'étude).

50 fiches-conseil, comptes-rendus de visite liés à l'architecture, l'urbanisme, le paysage chaque année.

3 lettres d'information à destination des élus sur *Quartiers durables* (Hors-série) - *Territoires et transition écologique et Santé et aménagement : un confort pour tous*.

CONTACT

caue80@caue80.asso.fr

03 22 91 11 65

www.caue80.fr



LEUR AMBITION

Accompagner les collectivités en fournissant des données foncières, analyses, méthodes et outils pour leur permettre de mieux intégrer les enjeux complexes et ainsi préparer les territoires aux défis de demain.

LE CEREMA PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



L'adaptation au changement climatique.



La lutte contre la surchauffe dans les villes et villages.



La mise en place de projets d'aménagement durable, des stratégies globales à l'aménagement opérationnel



La connaissance et mobilisation du foncier.



L'optimisation des performances sur les bâtiments publics et tertiaires.



Une stratégie et gestion de patrimoine immobilier public.

LE CEREMA LES A ACCOMPAGNÉS

Médiathèque Léopold Sedar Senghor - Amiens

En mesurant la qualité de l'air de la médiathèque, le Cerema a démontré que les composés n'étaient pas nocifs sur la santé et a émis des préconisations visant à favoriser le renouvellement d'air.



QUELQUES CHIFFRES

1 plan & 5 axes pour lutter : le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC).

1 Fenêtre sans protection solaire équivaut à **600 W**.

61 à 65 % des bâtiments publics seraient exposés à un fort risque de surchauffe.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER HAUTS-DE-FRANCE



LEUR AMBITION

Dans une démarche de sobriété foncière et dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2025-2029, accompagner les territoires dans la mobilisation du foncier jugé nécessaire à leurs projets.

L'EPF PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La maîtrise (négociation et acquisition) et la préparation (gestion, déconstruction, traitement des sources de pollution concentrées, préverdissement) du foncier nécessaire à la mise en œuvre de projets, quelle que soit la nature de ce foncier, bâti ou non, en bon ou en mauvais état, dès lors qu'il se situe dans le tissu déjà existant.



Sur des thématiques variées : logement, mixité des usages et services à la population, développement économique, prévention et gestion des risques, renaturation...

L'EPF LES A ACCOMPAGNÉS

Gamaches

Accompagnement dans la restructuration du centre-bourg (acquisition et déconstruction d'un bâtiment vacant dégradé permettant de créer une halle marchande et de contribuer à une valorisation des espaces publics sur le foncier libéré).



QUELQUES CHIFFRES

Près de **500 hectares*** remis sur le marché (période 2020-2024).

Contribution à la production de plus de **5 100*** logements prévisionnels sur les fonciers cédés par l'EPF sur la période 2020-2024.

* en Hauts-de-France

CONTACT

Patricia DUBOIS, Responsable du service
Stratégie et Partenariat
p.dubois@epf-hdf.fr - 06 37 53 13 07

Yann DUSZA, Référent biodiversité :
y.dusza@epf-hdf.fr - 06.89.15.56.05

Margaux MIGLIACCIO, Référent
développement économique
m.migliaccio@epf-hdf.fr - 06 03 01 78 14

epf-hdf.fr

LEUR AMBITION



Apporter une expertise foncière stratégique afin d'aider les collectivités à construire des projets d'aménagement équilibrés, compatibles avec l'objectif ZAN.

LA SAFER PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La veille foncière.



La maîtrise foncière en amont d'un projet d'aménagement.



La constitution de réserves foncières pour anticiper un développement urbain maîtrisé.



La compensation agricole et la relocalisation d'exploitations impactées dans le cadre d'un projet d'infrastructure ou d'urbanisation.



La mise en œuvre d'une stratégie foncière agricole et rurale à l'échelle d'un territoire.

LA SAFER LES A ACCOMPAGNÉS

Nurlu

Accompagnement de la SAFER concernant l'extension du site COVED (Collectes valorisation énergies déchets).



QUELQUES CHIFFRES

Plus de 200 conventions opérationnelles signées chaque année (collectivités ou autres acteurs de l'espace rural).

Près de 50 % du territoire régional bénéficie du service Vigifoncier (portail cartographique développé par le groupe des Safer).

CONTACT

contact@saferhdf.fr

03 22 33 86 86

saferhautsdefrance.fr

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME GRAND-LITTORAL-PICARD



LEUR AMBITION

Accompagner les collectivités vers un développement équilibré et durable, conciliant attractivité du territoire, préservation des milieux naturels et adaptation aux enjeux climatiques.

LE SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME GRAND-LITTORAL-PICARD PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



Un besoin de conseils et/ou d'appui méthodologique pour l'aménagement des collectivités adhérentes.



La gestion du trait de côte.



La coordination et la maîtrise d'ouvrage pour des projets stratégiques à rayonnement territorial ou des projets d'aménagement communaux (rénovation de places, etc.).



La préservation des milieux naturels qui nous sont confiés en gestion.

LE SMBSGLP LES A ACCOMPAGNÉS

Aménagement d'une aire naturelle de stationnement - Saint-Valery-sur-Somme

Afin de limiter les flux automobiles dans la commune et de favoriser l'usage des modes de transport doux, une nouvelle aire de stationnement a été réalisée à l'entrée de Saint-Valery-sur-Somme. 388 places de stationnement permanentes ont été créées, dont 10 réservées aux personnes à mobilité réduite, ainsi que 1 100 places occasionnelles réparties en deux éco-pâturages. Ces zones de stationnement temporaires, sont conçues pour absorber l'afflux de visiteurs, notamment lors des périodes touristiques.



QUELQUES CHIFFRES

18 communes accompagnées.

50 agents mobilisés sur le territoire.

Plus de 50 ans d'accompagnement sur le territoire.

CONTACT

ccontact@baiedesomme.fr

03 22 20 60 30

baiedesomme.org

Nature, Environnement, Eau & Milieux aquatiques



S. Desanlis

Préserver les ressources naturelles dans le cadre de la transition écologique.



NATURE, ENVIRONNEMENT



Les services de l'État à vos côtés :

Sur la thématique **NATURE / ENVIRONNEMENT** les services de l'État accompagnent les communes et leurs groupements. Voici les services à mobiliser selon les sujets :

À LA PRÉFECTURE DE LA SOMME :

LE BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE :

Il assure des missions relatives à la protection de l'environnement et aux projets d'utilité publique, notamment :



- ✓ La coordination des procédures relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),
- ✓ La gestion des procédures de consultation du public concernant les installations classées au titre de la loi sur l'eau ainsi qu'au titre de la protection de l'environnement,
- ✓ L'instruction des procédures d'expropriation, lorsqu'elles sont nécessaires à la réalisation d'un projet d'utilité publique.

À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME (DDTM) :

LE SERVICE ENVIRONNEMENT ET LITTORAL (SEL) :

Il traite de la ressource en eau, des paysages et de la biodiversité. Il est compétent sur :



- ✓ La mise en œuvre de la politique Natura 2000,
- ✓ L'instruction des demandes de dérogation pour les espèces protégées et la délivrance des autorisations de défrichement.

L'accompagnement consistera en la réalisation de cadrage des dossiers à produire par le porteur de projet, en amont de leur dépôt engageant la procédure réglementaire. Ce cadrage nécessite la communication en préalable de premiers éléments de présentation du projet et de ses impacts environnementaux.



LE SERVICE AMÉNAGEMENT ET PROSPECTIVE (SAP) :

Il accompagne les projets d'aménagement durable. Il peut intervenir sur :

- ✓ L'accompagnement des architectes et paysagistes conseils de l'État (ACE-PCE) dans le cadre de projets d'aménagement,
- ✓ L'instruction des dossiers présentés à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

À L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DREAL :



L'Unité départementale de la DREAL exerce des missions techniques et régaliennes :

- ✓ L'inspection des sites ICPE, incluant les sites relevant des directives IED et SEVESO.
- ✓ L'instruction des demandes d'autorisation environnementales ICPE, concernant par exemple : l'éolien, les déchets, les entrepôts, les carrières et diverses industries.

AU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB) :



Le service détient de larges compétences en matière de police environnementale. Il est compétent sur :

- ✓ La destruction et la fragmentation des habitats à fort enjeu environnemental : haies, protection des espèces protégées,
- ✓ Les atteintes aux milieux liés à l'activité de chasse (huttes de chasses, grenaille de plomb),
- ✓ Les atteintes aux espèces vulnérables (police de la chasse, contrôle des activités dans les espaces protégés en veillant à la protection des espèces protégées, lutte contre le braconnage),
- ✓ Les grands prédateurs terrestres,
- ✓ Le réseau loup-lynx (gestion réactive des signalements, constats de dommages sur les troupeaux, accompagnement de la communication de l'État).

Eau & Milieux aquatiques



Les services de l'État à vos côtés :

Sur la thématique **EAU / MILIEUX AQUATIQUES** les services de l'État accompagnent les communes et leurs groupements. Voici les services à mobiliser selon les sujets :

À LA PRÉFECTURE DE LA SOMME :



LE BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE :

La préfecture assure des missions relatives à la protection de l'environnement et aux projets d'utilité publique.

Le Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique est compétent sur plusieurs sujets liés à la protection de l'environnement. Il assure, notamment les procédures de consultation du public concernant les installations classées au titre de la loi sur l'eau et au titre de la protection de l'environnement.

À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME (DDTM) :

La DDTM traite de la ressource en eau et concourt à la prévention des risques.



LE SERVICE ENVIRONNEMENT ET LITTORAL (SEL) :

Il assure le suivi des schémas directeurs et des schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

Il veille également à la police de l'eau et au contrôle des autorisations de travaux en cours d'eau et milieux aquatiques, ainsi qu'au suivi des plans de gestion des rivières et des opérations de restauration des continuités écologiques et aquatiques.

L'accompagnement proposé consiste à cadrer les dossiers en amont de leur dépôt réglementaire, à partir des premiers éléments du projet et de ses impacts environnementaux. Il permet notamment d'identifier les études et évaluations nécessaires à la constitution du dossier d'autorisation.



LE SERVICE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET RISQUES (SRSR)

Le SRSR est compétent pour la mise en œuvre des plans de prévention des risques naturels, notamment en tant que référent départemental pour les inondations.

Il assure l'instruction instruit des dossiers relatifs au fonds de prévention des risques naturels majeurs.



À L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DREAL :



Elle intervient dans l'instruction des demandes d'autorisations environnementales des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Cela comprend, entre autres, les projets liés à l'éolien, aux déchets, aux entrepôts, aux carrières et aux industries, garantissant ainsi le respect des réglementations environnementales.



AU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB) :



Le service détient de larges compétences en matière de police environnementale. Il est compétent sur :

- ✓ La destruction et la fragmentation des habitats à fort enjeu environnemental (zones humides, cours d'eau, travaux sur le milieu littoral),
- ✓ Les pollutions diffuses (utilisation de produits phytosanitaires) et les pollutions accidentelles,
- ✓ Les conditions des prélèvements en eaux superficielles (période de restriction),
- ✓ Les atteintes aux espèces vulnérables (police de la pêche et police de l'eau).



Le Conseil départemental de la Somme à vos côtés :

LA GESTION D'ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Département, via **la Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires**, accompagne les collectivités dans leurs projets de préservation des espaces naturels sensibles (ENS), de valorisation de la biodiversité et de gestion durable des territoires.

En lien avec les gestionnaires de sites ENS, cet accompagnement porte sur la restauration, la gestion et la valorisation des sites, ainsi que sur des projets pédagogiques et écotouristiques.

Le Département accompagne également les communes et EPCI dans la mise en place de zones de préemption ENS (ZPENS) grâce à :

- ✓ L'élaboration d'un argumentaire écologique avec les partenaires naturalistes,
- ✓ Un appui à la préparation des délibérations,
- ✓ La prise en charge de la procédure administrative (publication, notification, suivi des DIA),
- ✓ Un accompagnement des communes pour les acquisitions.

L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU CANAL DE LA SOMME ET DE LA SOMME CANALISÉE

Le Département, propriétaire et gestionnaire du fleuve Somme, accompagne les communes et EPCI dans leurs projets liés au canal et à ses abords afin de valoriser le patrimoine fluvial, développer le tourisme et renforcer l'attractivité du territoire en cohérence avec la réglementation en vigueur.

Cet accompagnement comprend :

- ✓ Le lancement de la réflexion et l'élaboration d'une feuille de route,
- ✓ L'aide à la définition des besoins, des enjeux et des procédures réglementaires liées au domaine public fluvial,
- ✓ Un appui aux démarches administratives, à la rédaction des cahiers des charges et au recrutement de prestataires pour les études et travaux,
- ✓ Un accompagnement du maître d'ouvrage dans le suivi des procédures, la mise en œuvre et la valorisation des projets.



LES ASSISTANCES TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE DU PETIT CYCLE DE L'EAU

Le Département agit pour la qualité de l'eau, la protection des captages, la lutte contre le ruissellement et les inondations, ainsi que pour la restauration des cours d'eau.

Pour cela, il a délégué les missions d'assistance technique en assainissement et en eau potable à l'EPTB Somme-AMEVA, qui propose un accompagnement à tarif préférentiel dans les domaines suivants :

- ✓ **Eau potable (SATEP)** : appui stratégique pour la protection des captages, plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), autocontrôles,
- ✓ **Assainissement collectif (SATESE)** : diagnostics réseaux, analyses, suivi des indicateurs de performance des stations d'épuration, conventions de raccordement, appui réglementaire,
- ✓ **Assainissement non collectif (SATANC)** : appui juridique et technique, animation des SPANC.



Le Conseil départemental de la Somme vous soutient :



SCHÉMA DES ESPACES NATURELS DE LA SOMME 2025-2034

Stratégie pour une nature préservée et partagée en Somme



www.somme.fr

CD80

Le Département s'appuie sur son schéma départemental des espaces naturels et sensibles, outil stratégique permettant d'orienter la gestion, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel du territoire.

Les partenaires Nature, Environnement, Eau & Milieux aquatiques

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-BICARDIE

ameva
Aménagement et
valorisation de l'eau
de la Somme

ARB
Agence Régionale de la Biodiversité
Hauts-de-France

80 Somme
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

CHAMBRE
D'AGRICULTURE
SOMME

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

epf
Hauts-de-France

aquanova
LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARTOIS-BICARDIE
ARTAN
SOMME





LEUR AMBITION

Respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, dont l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau de surface initialement fixé à l'horizon 2027, pour la majorité des 80 masses d'eau du bassin Artois-Picardie.

L'AGENCE DE L'EAU PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La protection de la ressource en eau et l'alimentation en eau potable, sa gestion quantitative.



La lutte contre la pollution d'origine agricole (réduction des pollutions diffuses) ou celles des activités économiques.



L'assainissement des collectivités (temps sec et temps de pluie), l'eau et la « nature en ville ».

Sur le volet « Préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité » :



La gestion de tous les milieux et le rétablissement des continuités écologiques.



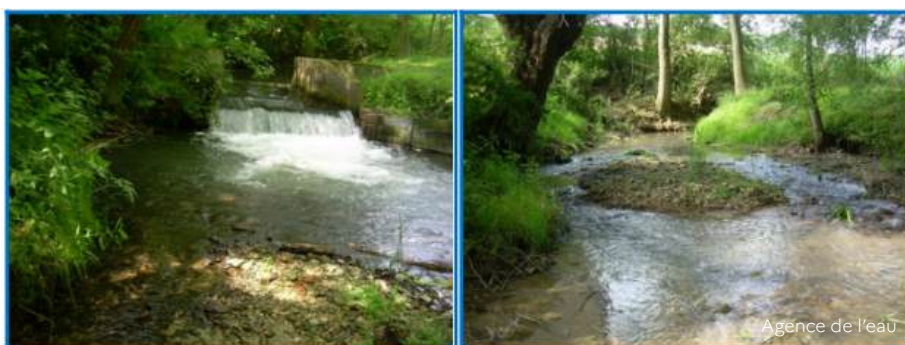
La restauration et l'entretien des cours d'eau, la prévention de leurs débordements.

L'AGENCE DE L'EAU LES A ACCOMPAGNÉS

La Créquoise, affluent rive droite de la Canche.

(jonction à Beaurainville)

Effacement d'un ancien seuil pour restaurer la continuité écologique (piscicole, sédimentaire...).



QUELQUES CHIFFRES

1.28 milliard € pour 6 ans dans le cadre du 12^{ème} programme d'interventions.

CONTACT

f.blin@eau-artois-picardie.fr ou s.uwe@eau-artois-picardie.fr

03.27.99.90.00

www.eau-artois-picardie.fr

AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DU BASSIN DE LA SOMME



LEUR AMBITION

Apporter une ingénierie technique, administrative et financière aux collectivités publiques dans la conduite de leurs projets, avec recherche de financement.

L'AMEVA PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.



La restauration et entretien des zones humides (études, travaux, dossiers réglementaires).



La gestion des espèces exotiques envahissantes.



Le pilotage et l'animation du dispositif NATURA 2000.



La lutte contre les pollutions diffuses dans les zones de captages d'eau potable (diagnostic et plan d'actions).

L'AMEVA LES A ACCOMPAGNÉS

Communauté de communes du Val de Somme et commune de Querrieu :

Reconversion d'une ancienne peupleraie et aménagement des berges sur un plan d'eau dans la Vallée de l'Hallue.



QUELQUES CHIFFRES

70 collectivités accompagnées.

6000 ha de zones humides expertisées.

1 atlas de localisation des zones humides

CONTACT

eptbsomme@ameva.org

03.22.33.09.97

www.ameva.org

AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DU BASSIN DE LA SOMME



LEUR AMBITION

Apporter une ingénierie technique, administrative et financière aux collectivités publiques dans la conduite de leurs projets, avec recherche de financement.

L'AMEVA PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La prévention des inondations et la culture du risque (diagnostics de vulnérabilité, expertise hydraulique, organisation de manifestations, pose de repères de crue...).



L'aménagement et l'entretien des rivières (études, travaux, dossiers réglementaires).



La lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, gestion des eaux pluviales.



Les études ou travaux en eau potable.



Les études ou travaux en assainissement collectif.



L'assainissement non collectif, y compris l'adhésion à la charte qualité ANC.

L'AMEVA LES A ACCOMPAGNÉS

Commune de Oisemont - appui technique à la reconstruction de la station d'épuration :

AMO pour la réalisation des études préalables (topographie, géotechnie, dossier loi sur l'eau) et de conception jusqu'au suivi des missions de maîtrise d'œuvre pendant les travaux.



QUELQUES CHIFFRES

200 collectivités accompagnées.

145 bilans de pollution/an.

22 Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) réalisés.

CONTACT

eptbsomme@ameva.org

03.22.33.09.97

www.ameva.org



LEUR AMBITION

Structurer et faciliter le passage à l'action des collectivités en matière de biodiversité, en leur offrant un appui technique, financier et partenarial adapté aux enjeux territoriaux.

L'ARB PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



L'élaboration, la mise en œuvre d'une stratégie locale en faveur de la biodiversité et la mise en valeur de celle-ci via le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN).



L'adaptation au changement climatique en favorisant les solutions fondées sur la nature.



La mobilisation de financements et d'ingénierie pour des actions en faveur de la nature en ville et des milieux naturels.



La gestion et la prévention des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).

L'ARB LES A ACCOMPAGNÉS

Le Portel (Pas-de-Calais) :

Accompagnement concernant la restauration d'un réseau de mares (dans le cadre de la reconnaissance Territoires Engagés pour la Nature) conciliant préservation des zones humides, amélioration du cadre de vie et mobilisation d'acteurs locaux.



QUELQUES CHIFFRES

3 pôles d'expertise mobilisables
(Connaissance / Mobilisation / Sensibilisation).

13 partenaires institutionnels.

CONTACT

arb.hdf@enrx.fr

03.20.12.89.12

patrimoine-naturel-hauts-de-france.fr



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



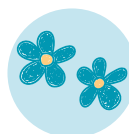
LEUR AMBITION

Contribuer à ce que la transition écologique construise des paysages harmonieux et permettant le développement de la biodiversité.

LE CAUE PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



L'aménagement paysager de votre commune : plantations, gestion de l'eau, aménagement d'une mare...



Un accompagnement dans la labellisation Villes et Villages Fleuris (VVF).



La création d'îlots de fraîcheur : renaturation de cours d'école et d'espaces publics.

LE CAUE LES A ACCOMPAGNÉS

Briquemesnil-Floxicourt

(341 hab.)

Conseils dans le cadre d'un projet de création d'un parc sportif et de loisirs intergénérationnel.



QUELQUES CHIFFRES

42 communes conseillées via 29 fiches-conseils et 13 comptes rendus (2024 et 2025).

6 formations destinées aux élus (agrément CNEFEL)
Le paysage et le projet local - l'aménagement en faveur de la biodiversité - S'engager dans le label Villes et villages fleuris.

2 lettres d'information à destination des élus : *Aménagement et biodiversité* et *L'eau et le paysage : une ressource indispensable.*

CONTACT

caue80@caue80.asso.fr

03 22 91 11 65

<https://www.caue80.fr>



LEUR AMBITION

Concilier performance agricole et transition écologique des territoires, en intégrant durablement les enjeux d'eau, de climat et d'environnement dans les projets locaux.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



L'étude de lutte contre l'érosion.



L'étude de gestion des eaux pluviales.



Le diagnostic agricole et pluvial dans le cadre des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT).



De l'appui à la mise en œuvre de projets locaux (projets agricoles, énergies, circuits courts).

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE LES A ACCOMPAGNÉS

CC Ponthieu Marquenterre

La Chambre d'agriculture accompagne la CC Ponthieu Marquenterre - lutte contre l'érosion.



QUELQUES CHIFFRES

28 études de lutte contre l'érosion.

12 diagnostics agricoles.

60 000 ha étudiés pour lutter contre le ruissellement des sols.

30 000 ha aménagés avec des ouvrages hydrauliques.

CONTACT

r.six@somme.chambagri.fr

06 84 95 28 75

hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/votre-chambre/qui-sommes-nous/nos-etablissements/chambre-agriculture-departementale-de-la-somme



LEUR AMBITION

Accompagner les territoires pour mieux préserver les ressources, l'environnement et favoriser la production d'énergies renouvelables, de matériaux décarbonés.

LE CEREMA PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La gestion durable et intégrée de l'eau en ville.



La gestion durable des hydrosystèmes.



La promotion et mise en place des trames écologiques et sensorielles (trame noire, trame blanche).



L'intégration de la nature en ville et la désimperméabilisation des sols (renaturation des villes et villages, réaménagement de cours d'école).



Le développement des énergies renouvelables et les stratégies territoriales énergie / climat.

LE CEREMA LES A ACCOMPAGNÉS

Moreuil

Accompagnement de la ville pour la végétalisation de 3 cours d'écoles (réalisation des diagnostics, accompagnement des usagers, aide à la définition du projet, préconisations techniques).



QUELQUES CHIFFRES

1 outil : SESAME (outil pour intégrer l'arbre dans vos projets de renaturation urbaine)

Préconisation de **10m² / hab.** en parcs et jardins.

Préconisation de **25m² / hab.** en forêts urbaines.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER HAUTS DE FRANCE



LEUR AMBITION

Face au déclin de la biodiversité, faire de la renaturation un axe prioritaire de son intervention. L'EPF s'est vu fixé un objectif de 25ha de fonciers renaturés, soit 5ha/ an (sur la durée de son PPI 2025-2029).

L'EPF PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La désartificialisation d'un site en vue de sa renaturation dès lors que ce dernier a un intérêt écologique et qu'il est connecté à un écosystème environnant (déconstruction, retrait des fondations...).



La restauration d'espaces naturels dégradés, le rétablissement de continuité écologique (retrait d'espèces invasives, ensemencement d'espèces locales, reboisement...).



La création de zones humides (reméandrage de cours d'eau, nivellement pour guidage de l'eau...).

L'EPF LES A ACCOMPAGNÉS

Clerques - Gué d'Audenfort

(CC Pays de Lumbres, 62)

L'EPF a été sollicité pour l'acquisition de la pisciculture et la réalisation des travaux de renaturation (dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique du cours de la Hem ayant fait l'objet d'une étude en 2014, menée par le PNR des Caps et Marais d'Opale et le Syndicat Mixte de la vallée de la Hem).



QUELQUES CHIFFRES

Environ 30* opérations en cours d'accompagnement.

En 5 ans : plus de 40* ha de fonciers recyclés et/ou renaturés par l'EPF au titre de projets de renaturation.

*Hauts-de-France

CONTACT

Patricia DUBOIS, Responsable du service
Stratégie et Partenariat

p.dubois@epf-hdf.fr - 06 37 53 13 07

Yann DUSZA, Référent biodiversité :

y.dusza@epf-hdf.fr - 06.89.15.56.05

Margaux MIGLIACCIO, Référent
développement économique

m.migliaccio@epf-hdf.fr - 06 03 01 78 14

Culture & Patrimoine



Boivin CD80

Faire de la culture un levier de cohésion sociale et de rayonnement territorial.



Les services de l'État à vos côtés :

Sur la thématique **CULTURE / PATRIMOINE**, les services de l'État accompagnent les communes et leurs groupements, voici les services à mobiliser selon les sujets :

A LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME (DDTM) :

La DDTM est en charge de la mise en oeuvre des politiques publiques d'aménagement des territoires.

LE SERVICE AMÉNAGEMENT ET PROSPECTIVE (SAP)

Il propose l'accompagnement des Architectes et Paysagistes Conseils de l'État (ACE-PCE) dans l'élaboration de projets d'aménagement respectueux de l'environnement et du patrimoine bâti.



LE SERVICE HABITAT CONSTRUCTION (SHC)

Il accompagne pour la constitution des dossiers de demande d'autorisation de travaux liés à l'accessibilité des lieux de culte.

LE SERVICE ENVIRONNEMENT ET LITTORAL (SEL)

Il supervise également le déploiement du sentier littoral.



Emmanuel Berthier

À L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (UDAP) :

L'UDAP est responsable de la conservation du patrimoine protégé, elle délivre des missions de conseil et émet des avis en matière d'urbanisme.

L'unité intervient sur plusieurs aspects relatifs à la protection et à la valorisation du patrimoine :

- ✓ Elle consulte les Architectes des Bâtiments de France (ABF) lors de la phase avant-projet des demandes d'autorisation de travaux,
- ✓ Elle rédige des bilans sanitaires et des fiches de visite sur des monuments historiques,
- ✓ Elle assure la protection au titre des monuments historiques,
- ✓ L'UDAP accompagne le financement des travaux de restauration, contribuant ainsi à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine architectural.



Le Conseil départemental de la Somme à vos côtés :

LE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Le Département, via la **Direction de la Culture et des Patrimoines**, accompagne les communes et intercommunalités dans l'élaboration de leur projet culturel de territoire.

Cet accompagnement porte sur :

- ✓ L'analyse des besoins et le montage de projets,
- ✓ La structuration/professionnalisation des services/équipements culturels, et à l'évolution qualitative de l'offre culturelle sur le territoire,
- ✓ Le développement de l'accessibilité de l'offre culturelle (offre de proximité, tarifs pratiqués, propositions en direction des scolaires, des publics « éloignés de la culture », des personnes en situation de handicap, etc.)

LE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Le Département propose un accompagnement pour toutes les phases de travail relatives à la mise en place, à la structuration et au développement d'un service public des enseignements artistiques.

LA PRÉSENCE ARTISTIQUE ET L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

Il est en mesure de conseiller les collectivités samariennes dans le montage de projets intégrant la diffusion d'œuvres artistiques et des actions de médiation sur les territoires.



LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

Le Département est compétent pour assister les communes dans le cadre de toutes opérations de restauration, de valorisation, d'inventaire et de sécurisation du patrimoine mobilier protégé au titre des Monuments historiques (statues, tableaux, orfèvrerie, mobilier, instrumental, etc.) nécessitant une restauration.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Le Département, via **la Bibliothèque Départementale de la Somme**, accompagne les communes et intercommunalités dans leurs projets de bibliothèque ou médiathèque.

Cet accompagnement peut concerner :

- ✓ La rédaction des diagnostics, du PCSES (Projet Culturel Scientifique Educatif et Social), des cahiers des charges techniques mobilier, etc,
- ✓ La phase de construction/rénovation de l'équipement,
- ✓ La mise en place de la gestion, de l'animation ou de la communication sur les évolutions d'un équipement,
- ✓ Le projet de déploiement d'un service numérique,
- ✓ Le projet de développement d'une action culturelle ou de mise en réseau.



CD80

Le Département, à travers les **Archives départementales**, conseille et oriente les collectivités dans la bonne gestion de leurs archives, pour tout projet d'aménagement d'un local dédié à la conservation d'archives, ainsi que pour les projets de restauration de documents d'archives publics antérieurs à 1940 :

- ✓ Aménagement de locaux d'archives : faisabilité, recommandations techniques,
- ✓ Restauration d'archives : procédure (possibilité d'un soutien financier),
- ✓ Élimination réglementaire d'archives publiques,
- ✓ Accompagnement pour le recrutement d'un archiviste,
- ✓ Sensibilisation des services producteurs d'archives,
- ✓ Projet de création d'un service intercommunal d'archives.



Le Conseil départemental de la Somme vous soutient :



Accompagnement à la restauration de documents d'archives publiques par les Archives départementales de la Somme.

Les partenaires Culture et Tourisme



CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT

LEUR AMBITION

Préserver et valoriser le patrimoine communal pour favoriser la reconnaissance par les habitants du territoire des identités locales.

LE CAUE PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La préservation du patrimoine communal :
restauration d'églises, de calvaires, de
puits...



Le réaménagement du cimetière
communal afin de s'adapter aux
nouvelles pratiques.



L'aménagement paysager de places
communales, la restauration du chemin
du tour de ville...

LE CAUE LES A ACCOMPAGNÉS

Allonville

(778 hab.)

Conseils sur le devenir de l'église
(réflexion quant à sa préservation,
son potentiel de reconversion).



QUELQUES CHIFFRES

Plus de 10 églises font l'objet, chaque année, d'un
conseil du CAUE via des comptes rendus de visite.

40 communes conseillées pour la valorisation de leur petit
patrimoine (croix, pigeonnier...) depuis 2018 dans le cadre
d'une action portée par le Parc Naturel Régional Baie de
Somme Picardie Maritime.

10 films produits sur des équipements
culturels du département.

CONTACT

caue80@caue80.asso.fr

03 22 91 11 65

<https://www.caue80.fr>



LEUR AMBITION

Recueillir en 2026 plus de 180 000€ de dons en faveur d'une dizaine de projets de restauration du patrimoine bâti et délivrer 10 labels en faveur de particuliers pour la restauration de leur propriété.

LA FONDATION DU PATRIMOINE PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La restauration du patrimoine bâti à caractère patrimonial, protégé ou non, public ou privé, industriel, animal ou végétal.



La mobilisation d'un de nos dispositifs spécifiques (appel aux dons, labels, subventions grâce à ses nombreux partenariats avec des mécènes nationaux).

LE C.A.U.E LES A ACCOMPAGNÉS

Brie

Restauration de l'église Saint-Géry (montant actuel du soutien par la Fondation : 130 370 €) à l'échelle de l'ensemble des travaux engagés et à venir.



QUELQUES CHIFFRES

Plus de **130 000 €** de dons récoltés en 2025.

Lancement de **7 nouvelles collectes** en 2025.

Attribution de **5 nouveaux labels** en 2025.

CONTACT

Régis de LAUZANNE

06 99 61 40 54

regis.delauzanne@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Économie, Agriculture, Tourisme



Journal de Ham

Dynamiser le territoire avec le développement des activités économiques, agricoles et touristiques.



Les services de l'État à vos côtés :

Sur la thématique **ÉCONOMIE / AGRICULTURE / TOURISME**, les services de l'État accompagnent les communes et leurs groupements, voici les services à mobiliser selon les sujets :

A LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME (DDTM) :



LE SERVICE AMÉNAGEMENT ET PROSPECTIVE (SAP)

Il est compétent pour instruire les demandes d'autorisations d'aménagement commercial soumis à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), en veillant à la conformité des projets avec les règles d'urbanisme et les enjeux territoriaux.

Enfin, il instruit les dossiers présentés devant la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) ainsi que devant la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).



LE SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE (SEA)

Il répond aux questions réglementaires concernant les projets de territoire en lien avec le développement agricole durable et respectueux de l'environnement. En lien avec les initiatives portées par la COP départementale, Il appuie la mise en place de Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) contribuant ainsi à une alimentation durable, locale et solidaire.



À LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP) :

La DDFIP accompagne les entreprises en matière économique et financière.

Elle peut intervenir dans l'accompagnement des entreprises et dans la prévention de leurs difficultés, afin de soutenir le développement économique et de sécuriser la pérennité des activités locales.



LA CRÉATION OU LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS TOURISTIQUES

Le Département, dans le cadre de son schéma de développement touristique, assiste les collectivités et les établissements publics compétents dans la création ou le développement de projets touristiques structurants (équipement, activité, service, événement).

Les accompagnements de la **Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires** sont de nature multiple :

- ✓ Aide à la réalisation de l'état des lieux et de la collecte des données permettant d'évaluer l'opportunité du projet,
- ✓ Appui à la définition des étapes du projet et du calendrier de travail,
- ✓ Identification des partenaires à mobiliser, des acteurs à associer,
- ✓ Appui au montage d'un projet de création d'un café-restaurant multiservices et aide à la détection d'un gestionnaire et à la qualification de la démarche,
- ✓ Accompagnement au montage du projet et à l'élaboration du plan de financement,
- ✓ Instruction et suivi des demandes d'aides financières déposées auprès du Département.

L'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE EN CIRCUITS COURTS

Le Département est très engagé dans le développement des circuits courts, que ce soit pour l'approvisionnement des collèges, la valorisation de l'agriculture locale ou la structuration des filières pour rapprocher producteurs et consommateurs.

Il accompagne les communes et EPCI pour développer des solutions locales durables et adaptées afin de renforcer l'accès à des produits de proximité à chaque étape de leurs projets d'approvisionnement alimentaire en circuits courts :

- ✓ Mise en place d'un marché de producteurs locaux,
- ✓ Structuration de l'approvisionnement local de la restauration collective (établissements scolaires, maison de retraite ou cuisine centrale),
- ✓ Création d'un magasin de producteurs, développement des filières de circuits courts,
- ✓ Mobilisation des ressources agricoles locales, projet alimentaire territorial.





Le Conseil départemental de la Somme vous soutient :



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2023-2027

De la Vallée idéale à la Baie de Somme, une ambition réaffirmée pour notre territoire

CD80

Le Département s'appuie sur son schéma départemental de développement touristique, outil stratégique permettant de réaffirmer l'ambition de la Vallée Idéale à la Baie de Somme.



www.somme.fr
www.somme-tourisme.org

Les partenaires Agriculture, Économie, Tourisme



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AMIENS-PICARDIE



LEUR AMBITION

Contribuer au développement économique durable en accompagnant les entreprises tout en renforçant les dynamiques locales et les coopérations publiques-privées.

LA CCI PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



L'accompagnement à la structuration et au développement des TPE/PME (diagnostics stratégiques, plans d'actions, optimisation du modèle économique, pilotage financier, performance commerciale et transformation digitale).



Le soutien aux entreprises industrielles et de services (accompagnement des projets d'investissement, recherche de financements -FDRT, aides régionales/nationales-, appui à la transition écologique, numérique et RH).



La détection et sécurisation des projets de transmission/reprise (évaluation d'entreprise, préparation à la cession, mise en relation avec repreneurs, sécurisation du processus).



Animation économique territoriale et mise en réseau.

LA CCI LES A ACCOMPAGNÉS

La CCI, le 1er réseau de proximité, accélérateur de l'économie et de la croissance durable des entreprises.



QUELQUES CHIFFRES

+ 20 000 entreprises accompagnées par an en Hauts-de-France.

8.4/10 : note de satisfaction (2024).

CONTACT

Hans Ayiman,
Directeur Appui aux Entreprises

03 22 82 22 62

contact@amiens-picardie.cci.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME



LEUR AMBITION

Renforcer le rôle de l'agriculture comme moteur économique des territoires, en accompagnant les collectivités dans le développement de filières locales et durables.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



L'étude de compensation collective agricole.



Le développement de nouvelles filières agricoles.



Les études réglementaires (ICPE, loi sur l'eau...).



Le développement du circuit-court et de l'alimentation locale (Plans Alimentaires Territoriaux) par la mise en relation producteurs/porteurs.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE LES A ACCOMPAGNÉS

Amiens Métropole

Accompagnement du PAT de niveau 2 d'Amiens Métropole.



QUELQUES CHIFFRES

19 études de compensation agricole accompagnées.

1 plateforme de commercialisation en circuit court via « Somme Produits Locaux ».

4 PAT accompagnés

CONTACT

r.six@somme.chambagri.fr

06 84 95 28 75

<https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/votre-chambre/qui-sommes-nous/nos-etablissements/chambre-agriculture-departementale-de-la-somme>



LEUR AMBITION

Soutenir le développement économique et la réindustrialisation en intégrant les principes de sobriété foncière.

L'EPF PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



Le développement d'une nouvelle offre de foncier économique en recyclant une friche ou un foncier déjà artificialisé.



L'expérimentation de montages innovants.



L'accueil de nouvelles entreprises, le maintien et le développement d'entreprises existantes dans le cadre de la réindustrialisation.



Le portage du foncier économique sur du temps long, en anticipant les acquisitions, en valorisant au mieux avec la collectivité les sites acquis le temps du projet, et en proposant des dispositifs de baux à construction pour garder le caractère public du foncier.

L'EPF LES A ACCOMPAGNÉS

Roye - Site Trivium

(CC du Grand Roye), 8,8 ha

Acquisition de bâtiments industriels se libérant, travaux de proto-aménagement nécessaires dans le cadre du projet d'aménagement d'une nouvelle zone d'activités économiques portée par la CC du Grand Roye.



QUELQUES CHIFFRES

24 conventions opérationnelles en cours pour des projets de développement économique.

200 ha remobilisés à destination de projets de développement économique (période 2020-2024).

CONTACT

Patricia DUBOIS, Responsable du service
Stratégie et Partenariat
p.dubois@epf-hdf.fr - 06 37 53 13 07

Yann DUSZA, Référent biodiversité :
y.dusza@epf-hdf.fr - 06.89.15.56.05

Margaux MIGLIACCIO, Référent
développement économique
m.migliaccio@epf-hdf.fr - 06 03 01 78 14



LEUR AMBITION

Favoriser une gestion équilibrée et durable du foncier rural afin de préserver les ressources naturelles, renforcer l'économie agricole locale et accompagner les territoires.

LA SAFER PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La préservation des espaces agricoles et naturels (maîtrise foncière, rétrocession avec cahier des charges, lutte contre l'artificialisation).



La protection des ressources naturelles : captages d'eau potable, zones humides, trames vertes et bleues, biodiversité.



L'installation et la transmission agricoles (jeunes agriculteurs, consolidation d'exploitations, etc.)



Les diagnostics et la stratégie "sobriété foncière" (diagnostic foncier, animation foncière, veille Vigifoncier).

LA SAFER LES A ACCOMPAGNÉS

Amiens Métropole

Étude foncière menée avec Amiens Métropole pour le maintien et le développement du maraîchage sur les Hortillonnages et l'Île Sainte Aragone.



QUELQUES CHIFFRES

Plus de 20 % des rétrocessions réalisées sont en faveur de l'environnement.

35 % des rétrocessions environnementales sont en faveur de la préservation de la ressource en eau.

CONTACT

contact@saferhdf.fr

03 22 33 86 86

www.saferhautsdefrance.fr



SOMME TOURISME : AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUE DE LA SOMME

LEUR AMBITION



Qualifiée, dynamique et engagée, l'équipe de Somme Tourisme est au service de l'Humain (habitants, acteurs et visiteurs) à travers l'animation, le développement, l'accompagnement de projets au bénéfice de l'économie touristique samarienne durable. Nous avons à cœur de nous adapter pour faire rayonner notre territoire de façon inspirante, responsable et solidaire, en respectant la fragilité et l'équilibre des espaces.

SOMME TOURISME PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La conception et la mise en œuvre des projets des collectivités, offices de tourisme et opérateurs touristiques : opérations de commercialisation, déploiement d'outils de réservation et de promotion, animation de différents réseaux et labels thématiques (accueil vélo, Somme Battlefields partner, Tourisme et handicap etc.)



Un accompagnement personnalisé visant à renforcer la visibilité des territoires et à optimiser la performance des opérateurs.



Un projet de valorisation dans le cadre du concours départemental des Villes et Villages Fleuris.

SOMME TOURISME LES A ACCOMPAGNÉS

Visites virtuelles à 360° des campings municipaux, hébergements locatifs et équipements touristiques.



QUELQUES CHIFFRES

99 : Nombre de communes Villes et Villages Fleuris.

56 : Nombre de prestataires accompagnés en 2025.

38 : Nombre de sites et équipements labellisés Tourisme et handicap.

140 : Nombre de partenaires Somme Battlefields partner.

CONTACT

accueil@somme-tourisme.com

03 22 71 22 71

www.somme-tourisme.org

Cohésion sociale, Logement



Accompagner les personnes vulnérables et garantir un logement digne pour tous.



Les services de l'État à vos côtés :

Sur la thématique **COHÉSION SOCIALE / LOGEMENT**, les services de l'État accompagnent les communes et leurs groupements, voici les services à mobiliser selon les sujets :

À LA PRÉFECTURE DE LA SOMME :

LE SERVICE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES (SCPI)

accompagne le développement territorial.

Il assure le suivi et le développement des Maisons France Services, permettant l'accès à un ensemble de démarches administratives en un seul lieu.



À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME (DDTM):

LE SERVICE HABITAT ET CONSTRUCTION (SHC) :

est compétent sur plusieurs domaines liés aux politiques de l'habitat :

- ✓ Il participe à la stratégie départementale en matière d'habitat (contribution sur le volet habitat aux documents de planification et de programmation) et accompagne les porteurs de projets via les aides à la pierre et le suivi du programme de renouvellement urbain,
- ✓ S'engage également à lutter contre l'habitat indigne et favorise la réhabilitation de l'habitat privé,
- ✓ Il intervient dans la mise en place de Pactes territoriaux (au sein des villes du programme Petites Villes de Demain),
- ✓ En instruisant les demandes d'autorisation d'ouverture d'établissements recevant du public (ERP), ainsi que dans le contrôle de la réglementation et de la conformité liée à l'accessibilité des ERP,
- ✓ Enfin, le service participe à l'élaboration du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, sous le pilotage de la Préfecture et du Conseil départemental.

À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP) :

LE SERVICE LOCAL DES DOMAINES (SLD) :

peut accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement :

- ✓ Sur la faisabilité financière des projets,
- ✓ L'évaluation des biens appartenant à l'État.

À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DDETS) :

Le Pôle en charge des dispositifs d'hébergement d'urgence, d'hébergement insertion, du logement adapté et de l'accès et du maintien dans le logement est compétent sur plusieurs points essentiels :

- ✓ L'hébergement d'urgence «de droit commun »,
- ✓ Sur les décisions relatives au droit au logement opposable (DALO) ou au droit à l'hébergement opposable (DAHO),

Il met en œuvre des actions de prévention des expulsions, dont la mise en œuvre s'inscrit dans un cadre partenarial entre les services de l'État, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales.



Le Conseil départemental de la Somme à vos côtés :

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Département, à travers la **Direction des Solidarités et de l'Insertion**, soutient les collectivités dans l'insertion de publics en difficulté, et agit à leurs côtés pour permettre aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), et plus largement de minimas sociaux, d'intégrer durablement le monde du travail.

Il accompagne les collectivités pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA en :

- ✓ Apportant des conseils techniques, juridiques et financiers pour la structuration et la mise en œuvre de projets,
- ✓ Participant au déploiement d'ateliers et chantiers d'insertion (entretien d'espaces verts, rénovation, entretien ou aménagement du patrimoine bâti de la commune...),
- ✓ Favorisant l'insertion de clauses sociales dans la commande publique,
- ✓ Recherchant les financements mobilisables.

Ces dispositifs visent à soutenir les collectivités dans l'insertion de publics en difficulté et à renforcer l'efficacité des actions locales.

L'ACCOMPAGNEMENT DES SAMARIENS DANS LES DOMAINES DES SOLIDARITÉS ET DE L'INSERTION

Le Département aide vos administrés en proposant un accompagnement adapté aux besoins des Samariens.

- ✓ Les professionnels du Département répartis au sein de 22 Maisons départementales des solidarités et de l'insertion (MDSI) accompagnent et orientent sur des sujets relevant de ses compétences : enfance, insertion vers le retour à l'emploi, logement, autonomie, handicap...
- ✓ En complémentarité des MDSI, des permanences sont proposées afin de permettre à chaque samarien de disposer d'une prise en charge située à moins de 30 minutes de son domicile.
- ✓ Le Département accompagne également les communes et EPCI par l'information sur les différentes aides, les accompagnements proposés et sur l'organisation des territoires d'action sociale.

En cas de situations complexes rencontrées par leurs administrés, les élus seront en mesure de les orienter vers le service le plus adapté. Toutefois, le Département, en tant qu'interface privilégiée, apporte un soutien technique aux communes afin de les accompagner dans la prise en charge de ces publics cibles.





Le Conseil départemental de la Somme vous soutient :



Pour toute information rapprochez-vous de votre MDSI

www.somme.fr/msdi/



Pour toute information rapprochez-vous de votre centre autonomie

Carte des territoires d'action sociale (MDSI et Centres autonomie).

Les partenaires Cohésion sociale, Logement

adil
Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
de la Somme

**Agence
nationale
de l'habitat**
Anah



AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA SOMME



LEUR AMBITION

Favoriser notamment l'accès à un logement digne et durable pour tous en informant et en orientant les ménages dans leurs projets et leurs démarches liées au logement.

L'ADIL PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



Une demande de conseils ou d'informations sur les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.



Un besoin d'accompagnement gratuit, neutre et personnalisé sur différents thèmes : prévention des impayés de loyers, aides à la rénovation énergétique, démarches réglementaires pour louer un logement...

L'ADIL LES A ACCOMPAGNÉS

Mission Locale du Grand Amiénois

Organisation d'ateliers d'information sur l'accès au logement et sur les droits et devoirs des locataires et des propriétaires, afin de mieux comprendre les démarches, les obligations et les dispositifs d'aide existants.



QUELQUES CHIFFRES

11 800 réponses apportées en 2025.

119 permanences d'information réalisées.

Des milliers de ménages sensibilisés chaque année dans leurs démarches liées au logement.

CONTACT

adil80@adil80.org

03 60 12 45 00

<https://www.adil80.org/>

LEUR AMBITION



Poursuivre l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre d'une politique d'intervention sur l'habitat privé : Déployer des Pactes Territoriaux, massifier la rénovation de logements.

L'ANAH PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



L'amélioration du parc de logements privés en accompagnant les collectivités dans la conduite de leur politique de l'habitat.



L'amélioration du parc de logements privés en accordant des aides financières aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs et aux locataires, qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat.



Les aides concernent la rénovation énergétique, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou encore la lutte contre l'habitat indigne.

L'ANAH LES A ACCOMPAGNÉS

Ville d'Abbeville

L'intervention de l'ANAH permet de réhabiliter un immeuble vacant et dégradé, et de re-créeer 4 logements en centre-ville ancien (aux loyers adaptés aux ressources de la population locale).



QUELQUES CHIFFRES

801 projets de rénovations de logements subventionnés.

27 M€ de subventions attribuées pour **37,8 M€** HT de travaux.

11 territoires de la Somme accompagnés dans le cadre d'une convention Pacte territorial/OPAH.

CONTACT

Délégation locale de l'Anah :
Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Somme (DDTM 80) - Amiens

ddt-anah@somme.gouv.fr

<https://www.anah.gouv.fr/>



Cohésion sociale,
Logement

LES BAILLEURS SOCIAUX

LEUR AMBITION



Répondre aux besoins des populations en produisant du logement accessible à tous, répondre aux enjeux du vieillissement de la population via des programmes adaptés et participer également à la revitalisation des territoires en déprise en intervenant sur des friches urbaines.

LES BAILLEURS PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



Construction, acquisition, réhabilitation de logements (immeubles, résidences, pavillons).



Prise en compte du vieillissement et du handicap (parcours résidentiel adapté).



Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes.



Conduite d'opérations immobilières.



Vente HLM et programme d'accession à la propriété.



Construction d'équipements (résidences seniors, foyers intergénérationnels, pensions de famille, centres d'hébergement d'urgence...)

LES BAILLEURS LES ONT ACCOMPAGNÉS

Projet d'ouverture d'un Bistrot de Pays et de 3 logements locatifs sociaux à la place de l'ancien presbytère de Mons-Boubert, accompagnement réalisé par Baie de Somme Habitat (assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du bistrot et en maîtrise d'ouvrage directe des 3 logements).



© C.T. Henin Baie de Somme Habitat

QUELQUES CHIFFRES

3 300 logements nouveaux agréés entre 2021 et 2025.

Dont environ **900** logements à destination des personnes âgées.

CONTACT

- **AMSOM** : m.kolasiak@amsom-habitat.fr - 03 22 54 49 64
- **BAIE DE SOMME HABITAT** : contact@bdsh.fr - 03 22 20 28 00
- **Société immobilière picarde (SIP)** : becquin.nathalie@sip-picardie.com ou mariette.christophe@sip-picardie.com - 03.22.80.40.69.
- **CLESENCE Agence d'Amiens** - 03 23 50 70 70

Plus de contacts dans l'annuaire p96.

Transport, Mobilités, Numérique



CD80

Faciliter les déplacements des samariens et leur accès au numérique.

TRANSPORT / MOBILITÉS / NUMÉRIQUE



Les services de l'État à vos côtés :

Sur la thématique TRANSPORT / MOBILITÉS / NUMÉRIQUE, les services de l'État accompagnent les communes et leurs groupements, voici les services à mobiliser selon les sujets :

À LA PRÉFECTURE DE LA SOMME :

La préfecture accompagne le développement territorial.



LE SERVICE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES (SCPI)

accompagne la mise en place de plusieurs dispositifs visant à faciliter l'accès aux services publics et à la culture.

Il pilote :

- ✓ Les Maisons France Services, qui permettent aux usagers de bénéficier d'un guichet unique pour réaliser toutes leurs démarches administratives.
- ✓ Le déploiement des Micro-folies, véritables musées numériques offrant un accès simplifié aux contenus culturels et artistiques pour tous.

À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME (DDTM):

La DDTM concourt à la prévention des risques et intervient en matière de sécurité routière.



LE SERVICE RISQUES ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

intervient sur plusieurs aspects liés à la circulation et à la sécurité routière.

- ✓ L'analyse des mobilités dans le département,
- ✓ Il élabore des études de l'accidentologie sur le territoire, notamment à la demande des collectivités.
- ✓ Il est garant du respect de la réglementation applicable aux routes dites à grande circulation.
- ✓ Il est chargé de la programmation et du suivi de la mise en place des équipements de contrôle de sanction automatisés (radars)
- ✓ Il suit les diagnostics de sécurité des passages à niveau, et les demandes de subvention y attenent.
- ✓ Par ailleurs, le service instruit les demandes de circulation des transports exceptionnels, garantissant ainsi la sécurité et la conformité des déplacements sur le réseau routier.



LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS SUR VOIRIE DÉPARTEMENTALE EN AGGLOMÉRATION

Le Département, en tant que gestionnaire de la voirie départementale, accompagne les collectivités dans leurs projets.

D'abord, dans le conseil au travers d'un guide d'aménagement des traverses d'agglomération qui rappelle la réglementation, apporte une méthodologie de travail et présente une liste d'aménagements avec un certain nombre de recommandations.

De plus, le Département **via la Direction des Routes et des Mobilités** apporte un appui technique aux collectivités en les accompagnant dans l'identification des problématiques, dans la définition de leurs besoins et, enfin, dans l'accompagnement du suivi de leur projet. Cela passe par :

- Une première rencontre avec les représentants des Agences routières accompagnés d'un agent de la mission sécurité des infrastructures,
- De la mise en place de comptages routiers (prestation payante),
- Et de l'établissement d'un rapport sur l'identification des actions à mener au regard des résultats des comptages et de leur analyse.

Les services apportent ensuite, auprès du maître d'œuvre, un appui technique et réglementaire notamment sur la conception géométrique, la signalisation, la sécurité des usagers et l'intégration des mobilités actives.

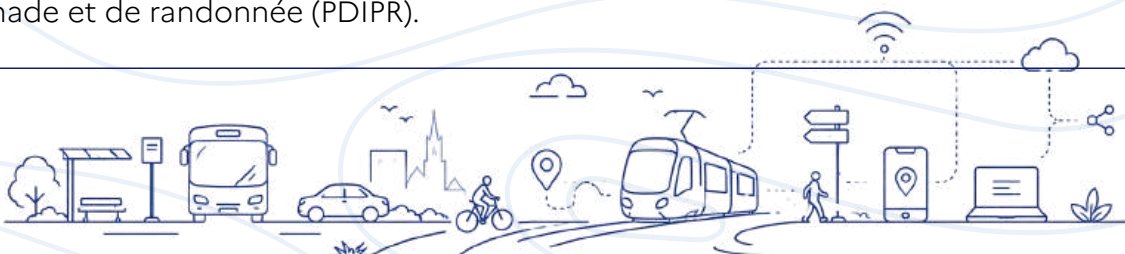
En complément, le **Laboratoire routier départemental** assure des prestations aux collectivités en phase travaux : contrôle de la conformité des réalisations avec le cahier des charges, vérification des épaisseurs de couches, qualité des matériaux, portance, adhérence et autres paramètres techniques garantissant la durabilité des ouvrages.



L'AMÉNAGEMENT D'ITINÉRAIRES CYCLABLES ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES

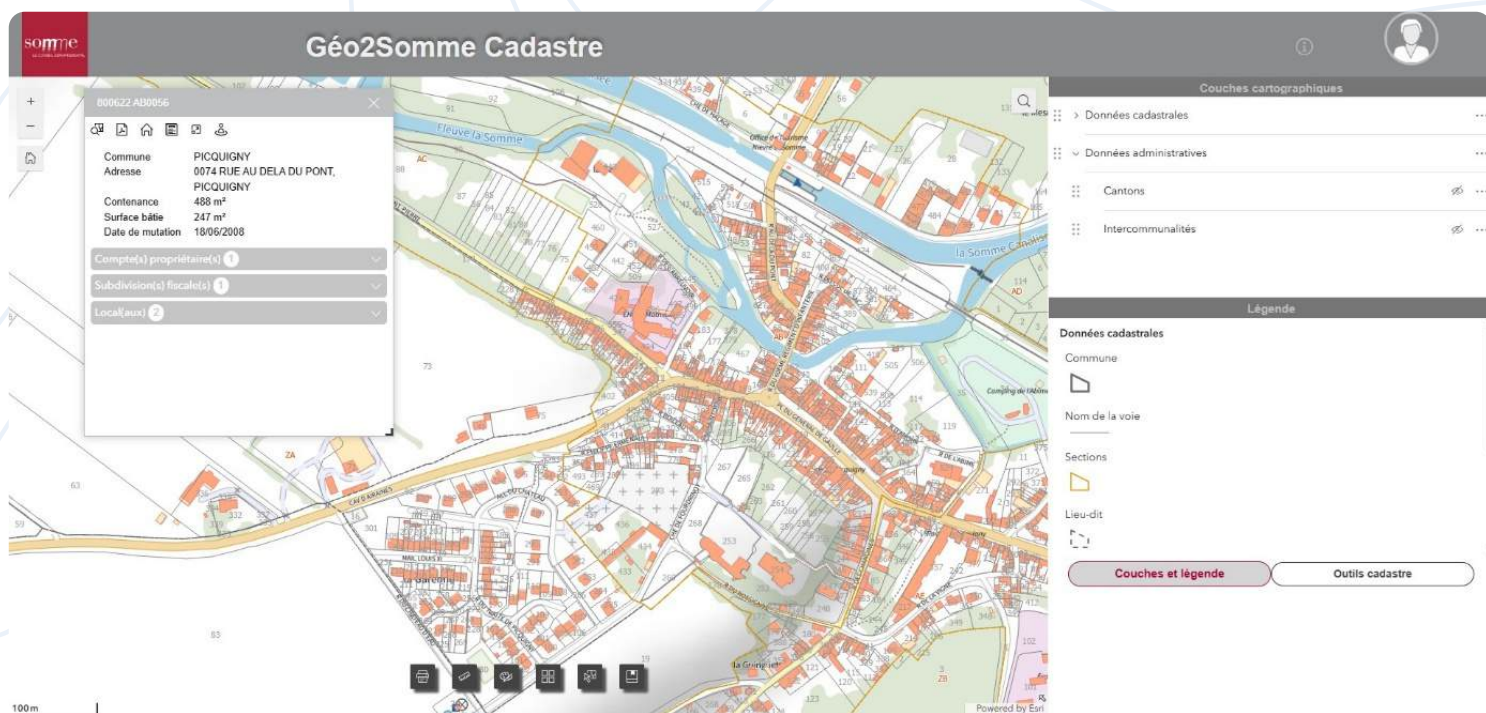
Le Département soutient le développement des mobilités douces en contribuant à la création d'un réseau cyclable cohérent, en aidant les collectivités à analyser les besoins, à définir les enjeux de circulation et à aider dans le choix des aménagements à réaliser.

Il accompagne les communes dans l'entretien et la valorisation des circuits pédestres, de VTT, circuits de découverte de sites naturels labellisés archéologique ou tourisme et handicap, des chemins de randonnée, à travers l'appui à la rédaction du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).





Le Conseil départemental de la Somme vous soutient :



Géo2Somme, un outil cartographique de consultation des données cadastrales nominatives.

Le service SIG du Conseil départemental a développé une application cartographique gratuite de consultation des données cadastrales à destination des collectivités territoriales : Géo2Somme. Cette carte interactive permet d'interroger les fichiers fonciers sur le périmètre de compétence de la collectivité.

Il est nécessaire de signer une convention afin de respecter l'accès et l'usage de ces données personnelles et confidentielles (en conformité avec le RGPD).

Les partenaires Transport, Mobilités, Numérique





**Transport, Mobilités,
Numérique**

AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



LEUR AMBITION

Travailler avec les acteurs locaux sur des projets liés au vélotourisme et de manière générale au tourisme durable.

L'ADEME PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



Les véhicules intermédiaires et leur déploiement sur le territoire (véhicules légers et innovants entre le vélo et la voiture).



Un projet particulièrement innovant en lien notamment avec la mobilité rurale ou solidaire.



L'écomobilité scolaire (ex : rue scolaires, challenge de l'écomobilité scolaire, Plans de Déplacement Mobilité Scolaire).



La mobilité employeur et professionnelle (Plans de Mobilité Employeur, challenge régional de la mobilité, actions en faveur des alternatives à l'autosolisme pour les trajets domicile-travail et professionnels, optimisation de la flotte de véhicules...).

L'ADEME LES A ACCOMPAGNÉS

L'ADEME a soutenu le projet d'élaboration de plans de mobilité simplifiés et de schémas directeurs cyclables pour 5 EPCI du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.



QUELQUES CHIFFRES

9 projets AVELO accompagnés (programme qui accompagne les territoires dans la planification, l'expérimentation, l'évaluation et l'animation de leur politique cyclable).

3 projets TENMOD accompagnés (TENMOD est un AMI favorisant la mise en œuvre par les territoires peu denses, ruraux et de montagne de projets de mobilités quotidiennes, durables et pour tous).

CONTACT

leo.meignan@ademe.fr

03 27 95 71 94

www.ademe.fr



LEUR AMBITION

Contribuer à l'amélioration du cadre de vie, à la décarbonation des déplacements et l'émergence d'une mobilité qui soit la plus inclusive possible.

L'ADUGA PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La connaissance des pratiques de mobilité au sein des bassins de vie du Grand Amiénois (enquêtes de mobilité certifiées CEREMA).



La conduite de réflexions relatives au renouvellement urbain dans les quartiers de gare.



L'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans la préparation et la conduite d'études relatives aux mobilités ou aux offres de transport.



La conception de Pôles d'Echanges Multimodaux répondant à des échelles territoriales variées.



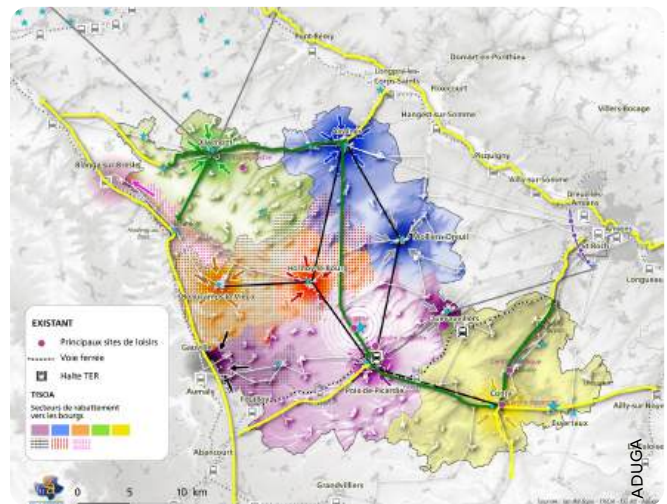
Le pilotage de l'élaboration de schémas de planification territoriale des déplacements (Plan de Mobilité Simplifié - PDMS, Schéma directeur cyclable – SDC, Service Express Régional Métropolitain – SERM...).

L'ADUGA LES A ACCOMPAGNÉS

**Communauté de Communes
Somme Sud-Ouest**

(119 communes)

Élaboration de son Plan de Mobilité Rurale.



QUELQUES CHIFFRES

Régression de la part des déplacements effectuée en voiture (**de 56 à 45 %**) pour les habitants d'Amiens Métropole, entre 2010 et 2024 .

50 minutes pour parcourir **19 kilomètres** (temps moyen journalier consacré au transport pour un habitant du Grand Amiénois).

CONTACT

Jérôme GRANGE, directeur général
j.grange@aduga.org





Agnès DESCAMPS, directrice d'études mobilités
a.descamps@aduga.org
03 22 22 31 65
www.aduga.org



LEUR AMBITION

Accompagner les territoires et les gestionnaires pour déployer des politiques et services de mobilité décarbonés, efficaces, sûrs et accessibles à tous.

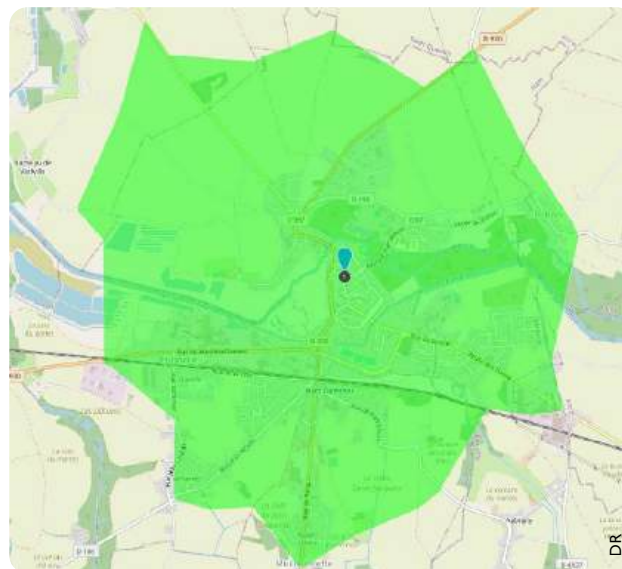
LE CEREMA PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE

-  La décarbonation des mobilités (aménagement en faveur de l'intermodalité, du covoiturage, des modes actifs) et la logistique durable.
-  La sécurité des déplacements (accidentalité et aménagements pour les usagers vulnérables, sécurité des passages à niveaux).
-  L'adaptation des infrastructures de transport au changement climatique.
-  La gestion du patrimoine routier.

LE CEREMA LES A ACCOMPAGNÉS

Ham

Réalisation d'un schéma directeur cyclable (isochrone représentant un périmètre de 10 min. à vélo depuis la mairie)



QUELQUES CHIFFRES

1 plateforme de covoiturage en Hauts-de-France : passpasscovoiturage.fr

35 à 40 aires de covoiturage recensées dans la Somme aujourd'hui, plus de 100 à terme.



SYNDICAT MIXTE SOMME NUMÉRIQUE



LEUR AMBITION

Accompagner la transformation numérique, proposer une offre de services innovante, optimiser les coûts, mutualiser les ressources, garantir la souveraineté et la protection des données publiques.

SOMME NUMÉRIQUE PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



Les services numériques mutualisés (plateformes de dématérialisation, cybersécurité, sauvegardes de données...), dispositifs d'achats groupés, datacenter, assistance informatique et solutions de connectivité sur fibre pour les établissements publics du territoire.



Le déploiement du réseau de fibre optique et offre de pré-fibrage pour les aménageurs pour l'accès au très haut débit



Un service de médiation numérique des usagers et formations des agents publics en situation d'accompagnement des administrés.



Le déploiement d'un réseau loRa à destination des objets connectés et des territoires intelligents.

SOMME NUMÉRIQUE LES A ACCOMPAGNÉS

Préparation d'une commande groupée de 52 ordinateurs portables dans le cadre du groupement de commandes « Solutions informatiques et de connectivité ».



Somme Numérique

QUELQUES CHIFFRES

723 communes utilisent au moins un service de Somme Numérique.

+1000 ateliers de médiation dispensés par nos équipes depuis 2021.

+900 sites publics raccordés aux offres Fibre de Somme Numérique.

CONTACT

Marie-Laure BERTIN, Directrice

ml.bertin@sommenumerique.fr

06.17.08.91.66

www.sommenumerique.fr

Sécurité, Santé Publique



**Garantir la santé et la sécurité pour tous, assurer une
prévention des risques efficace.**



Les services de l'État à vos côtés :

Sur la thématique SÉCURITÉ / SANTÉ PUBLIQUE, les services de l'État accompagnent les communes et leurs groupements, voici les services à mobiliser selon les sujets :

LA PRÉFECTURE DE LA SOMME :

La préfecture assure différentes missions de nature à garantir la sécurité dans le département :



- ✓ Elle apporte conseil et assistance en cas d'installation illicite de gens du voyage, que ce soit sur des terrains publics ou privés,
- ✓ Elle soutient les communes dans la mise en place d'actions de sécurité routière au sein des territoires,
- ✓ Elle assure l'habilitation des agents de police municipale ou des gardes champêtres pour l'accès aux fichiers du système national du permis de conduire (SNPC) et au système d'immatriculation des véhicules (SIV), afin d'identifier les auteurs d'infractions au code de la route.

LE SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTIONS CIVILES (SIDPC)

coordonne les actions de défense et de protection civiles :



- ✓ La gestion de crise,
- ✓ L'accompagnement à l'élaboration de plans communaux ou intercommunaux de sauvegarde (PCS et PICS),
- ✓ La déclaration des catastrophes naturelles, ainsi que sur la sécurité lors des risques d'incendie et de panique dans les ERP,
- ✓ L'accompagnement des collectivités dans l'organisation de spectacles pyrotechniques ou d'événements rassemblant du public,

Il est le contact dédié lors de la découverte de munitions de guerre.

Exercice de sécurité civile organisé par le SIDPC





LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE ET LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- ✓ Œuvrent pour le maintien de la sécurité et de l'ordre public,
- ✓ Œuvrent sur des missions de police judiciaire,
- ✓ Œuvrent sur des missions de renseignements (assurées par le service départemental du renseignement territorial) afin de prévenir localement toute menace.

À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME (DDTM) :

LE SERVICE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET RISQUES (SRSR)

concourt à la prévention des risques :



- ✓ Il participe à la gestion de crise en lien avec les services de la Préfecture,
- ✓ Il élabore les plans de prévention des risques naturels,
- ✓ Il instruit les dossiers du fonds de prévention des risques naturels majeurs.
- ✓ Il vient en appui technique sur les inondations dans le cadre général du dispositif ORSEC, en expertise les risques d'inondation.

À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP) :

La DDPP surveille la sécurité sanitaire de l'alimentation, garantit la protection du consommateur et prévient les risques.

Elle assure le suivi sanitaire des commerces alimentaires et des restaurants, et contrôle les professionnels (distribution, métiers de bouche ainsi que de la restauration collective et commerciale).

À LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) :

La délégation départementale de l'ARS déploie la politique de santé publique dans le département.

Elle assure l'interface entre les acteurs et projets locaux et le niveau régional,
Elle veille à la santé environnementale (qualité de l'eau), à lutter contre les risques sanitaires (épidémies, canicule, crise sanitaire...),
Elle concourt à l'organisation et l'implantation d'équipements et lieux de soins (matériel, maison de santé, télémédecine), ainsi qu'aux dispositifs favorisant l'installation de professionnels de santé.



CONTRÔLE ET ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Afin d'assurer la sécurité alimentaire, le Département, à travers les missions du **Laboratoire départemental d'analyses**, accompagne les communes et leurs regroupements selon plusieurs axes : rappel de la réglementation en vigueur - conseil technique et clarification des exigences réglementaires - élaboration d'un cahier des charges et d'un contrat.

Il accompagne les collectivités par l'analyse de leur situation et la structuration de la mise en œuvre des règles de sécurité alimentaire. Grâce à des formations et des audits, il garantit aux requérants la conformité de leurs actions.



SURVEILLANCE SANITAIRE ET SANTÉ PUBLIQUE

- ✓ Le **Laboratoire départemental d'analyses** a pour mission de contrôler et de diagnostiquer les maladies animales potentiellement transmissibles à l'homme ainsi que les bactéries présentes dans l'alimentation, à travers plusieurs interventions auprès des communes et intercommunalités : appui à la définition et à la hiérarchisation des besoins, et réalisation des prestations en laboratoire.
- ✓ En matière de santé animale, le laboratoire met en œuvre différents procédés (sérologie, biologie moléculaire, la parasitologie et l'autopsie) afin de surveiller les zoonoses à la demande des communes et des intercommunalités.

En matière de sécurité sanitaire des aliments, il recherche les micro-organismes pathogènes ou indicateurs, la durée de vie d'un produit, la recherche de parasites alimentaires...





Le Conseil départemental de la Somme vous soutient :



La surveillance en matières de santé publique et de sécurité sanitaire est réalisée par le laboratoire départemental d'analyses.

Les partenaires Sécurité & Santé Publique





**Sécurité, Santé
Publique**

AQUANOVA



LEUR AMBITION

Acculturer aux Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) en région Hauts-de-France en lien avec l'Agence régionale de santé (obligation réglementaire) et mise en œuvre d'une Communauté PGSSE.

AQUANOVA PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La mise en œuvre d'une Communauté PGSSE des Hauts-de-France dont l'objectif est de permettre les échanges entre les représentants de collectivités intéressés par l'élaboration d'un PGSSE et l'accès à des ressources méthodologiques et réglementaires, des retours d'expérience, des réponses à vos questions sur les PGSSE, un annuaire des membres pour faciliter la prise de contact et les échanges de conseils et de bonnes pratiques.



L'organisation de sessions d'acculturation (sensibilisation) et de formations à destination de l'ensemble des acteurs concernés.

AQUANOVA LES A ACCOMPAGNÉS

Plusieurs sessions de sensibilisation / formation à la démarche PGSSE ont été conduites dans la Somme pour les maires, agents municipaux, présidents, personnels de syndicats d'alimentation en eau potable, compagnies fermières.



QUELQUES CHIFFRES

63 acteurs du domaine de l'eau dans la Somme ont participé aux formations ou webinaires dispensés en 2025.

CONTACT

Communauté PGSSE

Lien : [Communauté PGSSE des Hauts-de-France \(office.com\)](https://www.communauté-pgsse-hauts-de-france.office.com).



LEUR AMBITION

Accompagner les territoires pour mieux prévenir les risques naturels et les nuisances et mieux s'adapter face au recul du trait de côte.

LE CEREMA PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La prévention et gestion des risques naturels, l'évaluation de la vulnérabilité des territoires, la culture du risque, la réalisation d'un PICS.



L'évaluation des impacts des nuisances sonores et vibratoires.



L'identification et la limitation des pollutions des sols et des eaux.



La surveillance de la qualité de l'air.



L'adaptation des territoires littoraux aux changements climatiques (développement de projets résilients, gestion du trait de côte).

LE CEREMA LES A ACCOMPAGNÉS

Syndicat Mixte Baie de Somme :

Comprendre la Baie d'Authie et son littoral et élaborer une stratégie d'adaptation au changement climatique.



QUELQUES CHIFFRES

1 Plan Intercommunal de sauvegarde : 1 plan de protection.

En 2028, environ un millier de bâtiments pourraient être touchés par le recul du trait de côte à l'échelle nationale.



LEUR AMBITION

Accompagner les communes pour la mise en place de la vidéoprotection.

TE80 PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



L'accompagnement des communes dans leurs projets de vidéoprotection, depuis l'analyse du besoin, la conception, la réalisation et la maintenance afin de garantir pérennité, évolutivité et maîtrise des coûts.



Les autorisations réglementaires, les recherches de subventions et l'information aux administrés concernant la vidéoprotection.



Aides financières sur les projets de vidéoprotection.

TE80 LES A ACCOMPAGNÉS

Vaux-en-Amiénois :

Système de vidéoprotection mis en place sur la commune.



QUELQUES CHIFFRES

Exemple d'accompagnement financier sur la commune de Vaux en Amiénois :

Sur un montant total TTC de **71 407 €**,

Aide de Territoire d'Énergie Somme à hauteur de **26 426 €**.

CONTACT

contact@te80.fr

03 22 95 82 62

www.te80.fr



Sécurité, Santé
Publique

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME



LEUR AMBITION

Garantir des points d'eau accessibles, conformes et opérationnels, permettant une intervention rapide et efficace des services de secours.

LE SDIS PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



Aide à la compréhension du cadre juridique et des responsabilités : pouvoir de police administrative spéciale de DECI du maire, couverture incendie du domaine public et des exploitations privées.



La Défense Extérieure Contre l'Incendie (mise en application du Règlement Départemental de DECI de la Somme) : analyse, conseil et accompagnement sur le dimensionnement, la conformité et la gestion des équipements dédiés à l'alimentation en eau des secours.



Appui technique dans le cadre de l'aménagement d'une zone d'activité, d'un lotissement, etc.

LE SDIS LES A ACCOMPAGNÉS

Vaux-en-Amiénois :

Annuellement le SDIS s'assure de la disponibilité et de la conformité de l'ensemble des points eau incendie (PEI) du territoire départemental. Un rapport de ces contrôles est adressé à l'issue de ces visites.



QUELQUES CHIFFRES

3 156 opérations diverses.

CONTACT

defense.incendie@sdis80.fr

03 64 46 17 58

sdis80.fr

Énergies, Déchets



Développer le territoire en soutenant les projets durables.



Les services de l'État à vos côtés :

Sur la thématique ÉNERGIES / DÉCHETS, les services de l'État accompagnent les communes et leurs groupements, voici les services à mobiliser selon les sujets :

LA PRÉFECTURE DE LA SOMME :



LE BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE :

La préfecture assure des missions relatives à la protection de l'environnement et aux projets d'utilité publique.

Le bureau intervient principalement sur les procédures relatives aux installations classées au titre de la protection de l'environnement (ICPE), en assurant le suivi réglementaire et la conformité des projets aux normes environnementales.

À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM) :



LE SERVICE AMÉNAGEMENT ET PROSPECTIVE (SAP)

Il accompagne les collectivités sur les projets d'énergies renouvelables (ENR), notamment pour la définition de zones d'accélération et l'animation du Pôle ENR.

Le service instruit notamment les autorisations d'urbanisme liées aux projets ENR, veillant à leur conformité avec la réglementation et les objectifs de développement durable.

À L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DREAL (UD DREAL) :



L'unité départementale de la DREAL exerce des missions techniques et régaliennes.

L'UD DREAL est compétente pour l'instruction des demandes d'autorisation environnementales ICPE, couvrant notamment les installations liées à l'éolien, aux déchets, aux entrepôts, aux carrières et aux industries, garantissant ainsi la sécurité et le respect des obligations légales.



AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



LEUR AMBITION

Massifier l'accompagnement des collectivités sur les politiques de transition énergétique et d'économie circulaire.

L'ADEME PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE



La valorisation des déchets en ressources matières ou énergie (création ou modernisation d'un centre de tri ; développer la méthanisation).



La construction d'une stratégie globale de transition écologique y compris sur les thématiques économie circulaire.



La réalisation d'une étude de faisabilité pour la production d'énergie renouvelable mais aussi les études de planification, réseau de chaleur, etc.



Le financement d'installation d'énergie renouvelable (chaufferie biomasse, pompe à chaleur géothermie, solaire thermique, récupération de chaleur fatale).

L'ADEME LES A ACCOMPAGNÉS

Hombleux :

Ecole primaire chauffée par géothermie (aides dédiées aux projets d'énergies déléguées par l'ADEME à Territoire d'Énergie 80).



QUELQUES CHIFFRES

5 collectivités labellisées pour l'ambition de leur politique de transition écologique en matière d'économie circulaire.

27 collectivités labellisées 1 à 5 étoiles pour l'ambition de leur politique de transition écologique en matière énergie-climat.

CONTACT

leo.meignan@ademe.fr

03 27 95 71 94

www.ademe.fr



LEUR AMBITION

Renforcer les retombées locales des projets de production d'énergies renouvelables en s'affirmant comme l'acteur départemental de référence au service des collectivités, des agriculteurs et des entreprises.

SOMME ÉNERGIES PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE

La SEM Somme Énergies développe (ou codéveloppe) et investit dans les projets de production d'énergies renouvelables et de stockage, notamment dans les domaines suivants :

- Photovoltaïque au sol sur terrains d'au moins 1ha,
- Méthanisation,
- Éolien,
- Hydroélectricité,
- Solutions de stockage d'énergie.

SOMME ÉNERGIES LES A ACCOMPAGNÉS

Unité de méthanisation Sanamethan à Vraignes-en-Vermandois :

Injecte 420 Nm³/h de biométhane dans le réseau gaz Natranet récupère le CO².

A partir de 35 000 tonnes de biomasse par an.



QUELQUES CHIFFRES

La SEM est codéveloppeur et actionnaire de **3** méthaniseurs en service.

Coactionnaire d'**un** parc éolien en service.

Actionnaire de **2** parcs photovoltaïques au sol en construction.

12 MWC en service, **9** MWC en construction, **17** MWC en développement

CONTACT

contact@baiedesomme.fr

03 22 20 60 30

<https://www.baiedesomme.org>



LEUR AMBITION

Aider les collectivités à réduire durablement leurs dépenses énergétiques, améliorer la performance environnementale de leur patrimoine et accélérer le recours aux énergies renouvelables.

TE80 PEUT VOUS ACCOMPAGNER SI VOTRE PROJET CONCERNE

- L'éclairage public,
- Le génie civil de télécommunications,
- Les bornes de recharges pour véhicules électriques,
- Les achats groupés d'énergie (gaz & électricité),
- La rénovation énergétique performante des bâtiments (via le dispositif SOOBRE 80),
- Les réseaux de chaleur / chaleur renouvelable (gestionnaire territorial du CCRt80),
- La production d'énergies renouvelables (solaire thermique, biomasse, géothermie, etc.),
- Le système d'information géographique (SIG) pour la gestion des réseaux,
- Les dispositifs de financement : Certificats d'Économies d'Énergie, aides Fonds Chaleur, CCRt80, etc.

TE80 LES A ACCOMPAGNÉS

Rollot :

Rénovation des bâtiments de la commune (Communauté de communes du Grand Roye).

QUELQUES CHIFFRES

647 bâtiments accompagnés dont 117 bâtiments publics (équipements : scolaires, sportifs, culturels, administratifs, logements communaux, etc.).

Soit plus de **360 000 m²**.

CONTACT

contact@te80.fr

03 22 95 82 62

www.te80.fr



LE FINANCEMENT DE VOS PROJETS :

Des partenaires pour vous accompagner

De nombreux projets peuvent bénéficier du soutien des dispositifs de droit commun (Europe, État, Région, Département, collectivité locales), n'hésitez pas à les solliciter au regard de l'orientation de votre action.

Leur accompagnement financier et institutionnel contribue à la mise en œuvre d'actions structurantes en faveur du développement territorial, de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, au service des habitants et des acteurs locaux.



FINANCEMENTS EUROPÉENS

SITE : europe-en-hautsdefrance.eu/jai-un-projet/je-trouve-un-financement

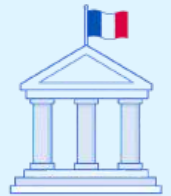
- **FSE+** → emploi, insertion, inclusion sociale
- **FEDER** → développement territorial, innovation, transition écologique
- **FEADER** → ruralité, agriculture, territoires ruraux



FINANCEMENTS DE L'ÉTAT

SITE : www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-Locales/Dotations-et-aides

- Fonds vert
- DETR
- DSIL
- Fonds National d'Aménagement Des Territoires (FNADT)
- Dotation Politique de la Ville (DPV), pour les quartiers « Politique de la Ville » uniquement
- Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), pour le Conseil départemental uniquement
- Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- Appel à projet pour la sécurité des sites culturels



Région Hauts-de-France

FINANCEMENTS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Pour les compétences :

- Transports
- Lycées
- Formation professionnelle
- Aménagement du territoire et de l'environnement
- Développement économique
- Gestion des programmes européens

SITE : guide-aides.hautsdefrance.fr/





FINANCEMENTS DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

SITE : www.somme.fr/services/nos-aides/

Pour les thématiques :

- Aménagement, attractivité du territoire et mobilités douces
- Sécurité et santé publique
- Environnement et préservation des ressources
- Culture et patrimoine
- Solidarité, emploi et insertion
- Répartition du produit des amendes de police



La Banque des Territoires finance une ingénierie à visée opérationnelle destinée à qualifier et accélérer les projets de transformation des territoires en lien avec les priorités du Plan stratégique de la Banque des Territoires : la transformation écologique et énergétique, et la cohésion sociale et territoriale.



TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

- Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Développement des énergies et réseaux de chaleur
- Développement des infrastructures et mobilités vertes
- Cycles de l'eau, eau potable et assainissement
- Transition alimentaire
- Valorisation des déchets
- Adaptation des territoires au changement climatique
- Sobriété foncière



COHÉSION SOCIALE & TERRITORIALE

- Habitat des personnes âgées
- Lieux de soin
- Redynamisation territoriale et commerciale

SITE : <https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/ingenierie-territoriale>



L'ANCT peut accompagner les collectivités ou leurs groupements sur les programmes et projets suivants :



- Action Cœur de Ville
- Petites Villes de Demain
- Villages d'Avenir
- France Services



- France Très Haut Débit
- Territoires d'Industrie
- Tiers-Lieux
- Incubateur du numérique

Numérique sur mesure

Fonds de Restructuration des Locaux d'Activités (FRLA)

Fonds de Soutien au Commerce Rural (FSCR)

Appels à Projets ponctuels sur certaines thématiques (ex : Fabriques prospectives...)

SITE : <https://anct.gouv.fr/>

ILS PEUVENT AUSSI VOUS APPORTER UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LA RÉALISATION DE VOS PROJETS :



(Voir les informations de ces partenaires par thématique).

D'AUTRES SOUTIENS

POUR VOUS ACCOMPAGNER



L'AMF 80 est rattachée au réseau national de l'Association des Maires de France qui compte plus de 34 000 adhérents.

Elle est au service des élus et a pour vocation de :

- Représenter les communes et intercommunalités de la Somme auprès des pouvoirs publics et des partenaires institutionnels.
- Relayer à l'échelle départementale, les positions et les actions portées par l'AMF nationale.
- D'offrir un espace d'échanges et de concertation aux élus locaux.

SES 4 GRANDES MISSIONS :

FORMER ET INFORMER



- Donner les compétences nécessaires aux communes et intercommunalités pour remplir leurs missions en toute sécurité et avec efficacité
- Mettre à jour les connaissances face à l'évolution constante des lois et réglementations
- Partager des expériences et bonnes pratiques

ACCOMPAGNER



- Apporter des réponses adaptées aux élu(e)s en s'appuyant sur un réseau d'experts spécialisés afin de faire face à la complexité des textes de loi régissant l'action des collectivités territoriales.

REPRÉSENTER



- Désigner ses propres représentants, parmi les maires et EPCI adhérents, au sein des différentes instances préfectorales, régionales et départementales.
- Être à l'écoute et au service des maires et des présidents d'intercommunalité afin de défendre leurs intérêts en relayant leurs préoccupations auprès des instances nationales.

RASSEMBLER



- Organiser des événements qui permettent à la fois d'échanger sur les expériences respectives et de créer des liens de solidarité, de convivialité et d'amitié.

NATURE DE LEURS INTERVENTIONS :

- Formation à destination des élus
- Réunions d'information et de sensibilisation sur les sujets d'actualité
- Newsletters et informations ponctuelles
- Dossiers thématiques
- Réseaux sociaux



ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE LA SOMME

L'AMR80 est rattachée au réseau national de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), qui représente plus de 13 500 communes rurales adhérentes.



+ 13 500

adhérents à
l'association nationale
de l'AMR

SON ACCOMPAGNEMENT ET SES APPUIS :



Information régulière et ciblée

sur l'actualité des communes rurales.



Appui juridique

aux élus sur les problématiques rencontrées dans l'exercice du mandat.



Organisation de formation de proximité

adaptées aux réalités des territoires ruraux, sur les sujets clés du mandat (fonctionnement du conseil municipal, pouvoirs de police du maire, finances communales, urbanisme, gestion des projets...).



Organisation de webinaires et rencontres entre élus

favorisant le partage d'expériences et l'échange sur les enjeux locaux.



Accompagnement des communes dans leurs projets

et orientation vers les dispositifs d'ingénierie et de financement existants.



Appui au développement numérique des communes

notamment via des outils facilitant la création de sites internet communaux.



Animation de réseaux d'élus et valorisation des initiatives locales

notamment autour de la transition écologique et de l'égalité dans les territoires (Réseau ERRE).



VALORISATION DES PROJETS SOUTENUS :

Si vous bénéficiez de subventions pour votre projet, vous devez mentionner la participation des financeurs qui ont concouru à sa mise en œuvre.

Voici quelques règles pour vous guider au mieux.

Dans l'arrêté d'octroi de la subvention, un article mentionne les clauses de communication.

IL EST DEMANDÉ POUR CHAQUE PROJET



D'apposer une plaque (en extérieur ou en intérieur) avant/pendant et après les travaux.

Sur cette plaque doit se trouver :



Le nom du projet



La date d'inauguration



Les financeurs*

* Les logos doivent être classés par ordre protocolaire : de l'aire géographique la plus grande à la plus petite et un seul logo par entité.

COMMENT INTÉGRER LES LOGOS DANS LA FRISE DES FINANCEURS ?

En cas de partenariat institutionnel multiple, l'ordre protocolaire à respecter est le suivant :



NB : Privilégier une matière recyclable ou réutilisable (plexiglas/dibond...)



Si plusieurs collectivités ont financé votre projet, prévoyez une seule plaque (prise en charge à prévoir par la commune)

Il est rappelé que le porteur de projet devra citer la participation de l'État dans toute communication, sur le projet, réalisée par le maître d'ouvrage ou avec son concours.

Il existe une charte relative à la valorisation des financements de l'État.*
En ce sens, vous devrez apposer une plaque sur le site ayant bénéficié d'un soutien.

LA PLAQUE DOIT :

- ✓ Résister aux intempéries, être pérenne
- ✓ Être apposée en extérieur
- ✓ Privilégier une matière recyclable ou réutilisable



*Exemple de plaque pré-conçue
financements de l'État*



Pour plus d'informations sur cette charte (taille, couleurs, police, logo, attaches de la plaque) vous pouvez contacter le Service Communication et représentation de l'État.

Téléphone : 03 22 97 81 48

Mail : pref-communication@somme.gouv.fr



*Scannez ce QR code pour accéder aux modèles et éléments graphiques nécessaires à la valorisation de votre projet.



Pensez à valoriser votre projet et à organiser une inauguration !

POUR LES FINANCEMENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Les bénéficiaires de subventions du Département doivent respecter les indications suivantes :

1

PENDANT LES TRAVAUX :

L'implantation d'un panneau de chantier

Les bénéficiaires de subvention du Département, pour des opérations faisant l'objet de travaux, doivent implanter pendant toute la durée des travaux, sur les lieux de l'aménagement, un panneau d'information indiquant de façon claire la participation du Département (logo du Département et montant du financement), ou, à défaut, une bâche sur les lieux de l'aménagement.

2

APRÈS LES TRAVAUX :

Apposer une plaque d'information

Les bénéficiaires de subventions du Département, pour des opérations liées à un bâtiment ou un équipement, doivent, une fois l'opération achevée, apposer une plaque d'information (format 20 cm x 20 cm), fournie par le Département, de manière clairement visible, en entrée de bâtiment ou d'équipement, pendant un minimum de 15 années.

COMMENT OBTENIR LA PLAQUE ?

La plaque est transmise par le Conseil départemental par courrier.
Si vous ne l'avez pas reçue, contactez la Direction de l'attractivité et du développement des territoires du Département au 03 22 71 81 71.

POUR VALORISER VOTRE PROJET ET ORGANISER UNE INAUGURATION :

- ✓ Prendre date avec les représentants des financeurs.
- ✓ Faire valider l'invitation (ne pas oublier les logos des financeurs).
- ✓ Poser la plaque pour le jour J.



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service Communication du Conseil départemental

Téléphone : 03 22 71 83 51

Mail : communication@somme.fr



Pour tout autre financeur :

Si vous avez bénéficié d'autres financements publics, rapprochez-vous du partenaire pour connaître ses modalités de communication.

ANNUAIRE

Les services de l'État - À la préfecture de la Somme

LA PRÉFECTURE DE LA SOMME

Standard

Amiens : 03 22 97 80 80

Abbeville : 03 22 97 81 61

Montdidier : 03 22 97 80 22

Péronne : 03 22 97 80 05

www.somme.gouv.fr



**Cohésion sociale,
Logement**

France Services et micro-foies :

Service de coordination des politiques interministérielles

@ pref-scpi@somme.gouv.fr



**Transport, Mobilités,
Numérique**



**Sécurité, Santé
Publique**

Défense et protection civile :

@ pref-defense-protection-civile@somme.gouv.fr

☎ 03 22 97 82 32

ERP :

@ pref-commission-erp@somme.gouv.fr

☎ 03 22 97 83 43 - 03 22 97 80 44

**Conseil aux élus en matière de
sécurité :**

@ pref-bsipa@somme.gouv.fr

☎ 03 22 97 81 64 - 03 22 97 81 24

Implantation illicite gens du voyage :

@ pref-gens-du-voyages@somme.gouv.fr

☎ 03 22 97 81 64 - 03 22 97 81 30

**Pour la découverte
de munitions de
guerre :**

☎ [03 22 97 80 80](tel:0322978080)

Sécurité Routière

@ pref-securiteroutiere@somme.gouv.fr



Énergies, Déchets

Bureau de l'environnement et de l'utilité publique :

@ pref-environnement@somme.gouv.fr

☎ 03 22 97 80 14 - 03 22 97 83 58



**Nature, Environnement
Eau & Milieux aquatiques**

Les services de l'État - À la Direction Départementale des territoires et de la mer de la Somme (DDTM 80) :

**Service Sécurité Routière et
Risques (SRSR) :**

@ ddtm-srsr@somme.gouv.fr

☎ 03 64 57 24 17

**Service Habitat
Construction (SHC) :**

@ ddtm-shc@somme.gouv.fr

☎ 03 64 57 25 21

**Service territorial
Grand-Amiénois :**

@ ddtm-stga@somme.gouv.fr

☎ 03 64 57 26 24

**Service Économie Agricole
(SEA) :**

@ ddtm-sea@somme.gouv.fr

☎ 03 64 57 24 21

**Service territorial Picardie
Maritime :**

@ ddtm-stpm@somme.gouv.fr

☎ 03 64 57 24 21

**Service territorial Santerre
Haute-Somme :**

@ ddtm-stshs@somme.gouv.fr

☎ 03 64 57 26 00

**Service Environnement
Littoral (SEL) :**

@ ddtm-sel@somme.gouv.fr

☎ 03 64 57 26 34 ou
03 64 57 24 69

**Service Aménagement et
Prospective (SAP) :**

@ ddtm-sap@somme.gouv.fr

☎ 03 64 57 25 71

Les services de l'État - **À la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) :**

@ ddfip80.gestionpublique@dgfip.finances.gouv.fr
@ ddfip80.pilotageressources@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 03 22 71 42 42

Pôle d'évaluation domaniale :

@ ddfip80.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Les services de l'État - **À la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) :**

@ ddpp@somme.gouv.fr
☎ 03 22 70 15 80

Les services de l'État - **À la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDTES) :**

@ ddets@somme.gouv.fr
☎ 03 64 26 88 00
@ **Sujets solidarités et emploi :** ddets-directeur@somme.gouv.fr

Les services de l'État - **À l'Unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD DREAL) :**

@ ud-somme.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr
☎ 03 22 38 32 00
🌐 www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Les services de l'État - **À l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) :**

@ udap-somme@culture.gouv.fr
☎ 03 22 22 25 10
🌐 www.culture.gouv.fr/regions/drac-hauts-de-france

Les services de l'État - **À la Délégation départementale de l'Agence régionale de Santé (ARS) :**

@ ars-hdf-dt80@ars.sante.fr
☎ 08 09 40 20 32

Les services de l'État - **Au Service départemental de la Direction régionale des Hauts-de-France - Office français de la biodiversité :**

@ sd80@ofb.gouv.fr
☎ 03 22 27 95 37

Les services de l'État - **Au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) :**

@ defense.incendie@sdis80.fr
☎ 03 64 46 17 58
🌐 sdis80.fr

Siège

- @ contact@somme.fr
- ☎ 03 22 71 80 80
- 🌐 somme.fr

Direction de l'attractivité et du développement des territoires :

- @ aides-collectivites@somme.fr
- @ environnement@somme.fr
- @ tourisme@somme.fr
- @ agriculture@somme.fr
- ☎ 03 22 71 81 71

Direction du fleuve et des ports :

- @ dirfleuveports@somme.fr
- ☎ 03 60 01 52 00

Direction des routes :

- ☎ 03 60 03 40 68

Laboratoire routier départemental :

- ☎ 03 60 01 53 40
- Agence routière Centre :**
- ☎ 03 60 03 40 00
- Agence routière Est :**
- ☎ 03 60 03 49 40
- Agence routière Ouest :**
- ☎ 03 60 03 43 20

Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi :

- ☎ 03 22 97 20 84

Service SIG :

- @ sig80@somme.fr
- ☎ 03 22 71 80 64

Direction des sports :

- @ sports@somme.fr
- ☎ 03 22 71 42 79

Laboratoire départemental d'analyses :

- @ labo.veto@somme.fr
- ☎ 03 22 71 97 80

Direction de la culture et des patrimoines :

- @ cultureenterritoires@somme.fr
- ☎ 03 22 71 82 51

Bibliothèque départementale de la Somme :

- @ bds@somme.fr
- ☎ 03 22 71 97 01
- 🌐 www.bibliotheque.somme.fr

Archives départementales de la Somme :

- @ archives@somme.fr
- ☎ 03 60 03 49 50
- 🌐 www.archives.somme.fr/

Territoires d'action sociale :

AMIENS

- @ territoire.amiens@somme.fr
- ☎ 03 22 97 24 67

HAUTS DE SOMME

- @ territoire.hautsdesomme@somme.fr
- ☎ 03 60 03 47 10

SOMME SANTERRE

- @ territoire.sommesanterre@somme.fr
- ☎ 03 60 03 45 02

Les cinq Vallées

- @ territoire.5vallees@somme.fr
- ☎ 03 60 03 43 50

Picardie Maritime

- @ territoire.picardiemaritime@somme.fr
- ☎ 03 22 97 21 20

Autres partenaires

AMF80 :

Alexandra LUNAS, Directrice

✉ a.lunas@maires80.org

☎ 03 22 89 82 65

🌐 www.maires80.org

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT):

Olivier MUTEZ, Chargé de mission territorial
Hauts-de-France :

✉ olivier.mutez@anct.gouv.fr

Interface ANCT :

✉ interface@anct.gouv.fr

Guichet unique :

✉ ingenierie@somme.gouv.fr

🌐 anct.gouv.fr

Région Hauts-de-France :

ANTENNE D'AMIENS :

✉ antenne-amiens@hautsdefrance.fr

☎ 03 74 27 30 03

ANTENNE D'ABBEVILLE :

✉ antenne-abbville@hautsdefrance.fr

☎ 03 74 27 80 90

ANTENNE DE MONTDIDIER:

✉ antenne-montdidier@hautsdefrance.fr

☎ 03 74 27 30 10

Banque des Territoires :

Pour le contact, il faut aller sur la plateforme en suivant le lien :

🌐 www.banquedesterritoires.fr/collectivites-locales

☎ 03 22 71 10 10

🌐 www.banquedesterritoires.fr

Rural Consult :

Appui juridique et financier dédié aux communes de moins de 5 000 habitants et aux intercommunalités de moins de 20.000 habitants.

Du lundi au vendredi de 9H à 19H au 0970 808 809 (coût d'un appel local)

et via la plateforme :

🌐 banquedesterritoires.fr/rural-consult

Association des maires ruraux de la Somme (AMR80) :

Hervé BAYARD, président de l'AMR80 :

✉ amr.somme@gmail.com

Appui Juridique national :

✉ amrf@amrf.fr

Aide aux dossiers de financements :

✉ charlie.fournier@amrf.fr

🌐 www.amrf.fr / www.mairesruraux80.fr

AMSOM :

Mathieu KOLASIAK, Directeur de la Production Immobilière

✉ m.kolasiak@amsom-habitat.fr

☎ 03 22 54 49 64 - 06 22 67 85 52

🌐 amsom-habitat.fr

Baie de Somme Habitat

✉ contact@bdsh.fr

☎ 03 22 20 28 00

🌐 <https://baiedesomme-habitat.fr>

CLESENCE - Agence d'Amiens

☎ 03 23 50 70 70

Société immobilière picarde (SIP)

Nathalie BECQUIN ,
Responsable de la Production

✉ becquin.nathalie@sip-picardie.com

☎ 03.22.80.40.69.

Christophe MARIETTE, Directeur du Patrimoine

✉ mariette.christophe@sip-picardie.com

☎ 03.22.66.25.30_

🌐 www.sipimmo.com



Mise en page : Justine Tampigny



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL